

# A S S E M B L É E   N A T I O N A L E

1 7 <sup>e</sup>   L É G I S L A T U R E

## Compte rendu

### Commission d'enquête sur la neutralité, le fonctionnement et le financement de l'audiovisuel public

- Audition, ouverte à la presse, des syndicats et de la Société de journalistes (SDJ) de Radio France :
  - CGT : M. Bertrand Durand, délégué syndical central de la CGT Radio France ;
  - CFDT : M. Renaud Dalmar, délégué syndical central CFDT ;
  - FO : M. Matthieu Gandon, secrétaire national adjoint FO Radio France ;
  - SNJ : M. Matthieu Darriet, délégué syndical central ;
  - SUD : M. Benoît Gaspard, délégué syndical central Sud Radio France ;
  - UNSA : M. Rémy Gemble, délégué syndical central, secrétaire général adjoint..... 2
- Présences en réunion ..... 39

Mercredi  
11 février 2026  
Séance de 15 heures

Compte rendu n° 32

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

**Présidence de  
M. Céline Calvez  
Vice-présidente de la  
commission**



*La séance est ouverte à quinze heures cinq.*

**Mme Céline Calvez, présidente.** Mes chers collègues, je vous souhaite à tous la bienvenue pour les deux auditions de cet après-midi. Nous accueillons tout d'abord les organisations syndicales de Radio France ainsi que la Société des journalistes (SDJ) de Radio France.

Je tiens tout d'abord à bien vouloir nous excuser pour les changements de jour et d'horaires pour votre audition, qui ont donné lieu à des changements de dernière minute, dont on comprend bien qu'ils ont pu vous gêner. Nous vous remercions d'autant plus d'être là !

Lors des dernières élections des représentants du personnel au CSE (comité social et économique) de Radio France, en 2023, la CGT est arrivée en tête, suivie de Sud, de l'Unsa, de la CFDT, du SNJ et de FO. Les syndicats de Radio France se sont élevés avec force contre le projet de création d'une holding de l'audiovisuel public, qui semble être aujourd'hui en voie d'abandon. Ils ont rythmé la vie de Radio France en s'engageant pleinement dans la vie de l'entreprise, non seulement au quotidien, mais aussi, comme on l'a vu dans la presse, en soutenant Charline Vanhoenacker, Guillaume Meurice, l'humour sur France Inter ou en protestant contre des baisses de subventions qui ont affecté l'ensemble de l'audiovisuel public.

Créée en 1987, la société de journalistes (SDJ) de Radio France est « la voix collective des journalistes », comme l'expliquait Mme Audouin, sa présidente, sur la chaîne *YouTube* du Conseil économique, social et environnemental (Cese). La SDJ est dans la tourmente depuis plusieurs mois, avec l'affaire Thomas Legrand-Patrick Cohen, à laquelle se sont ajoutés la récente démission d'Adèle Van Reeth et le départ, tout aussi récent, de Philippe Corbé pour France Télévisions.

Ma première question s'adresse aux représentants des syndicats. À l'appel de l'intersyndicale, les salariés de Radio France ont été en grève à la fin du mois d'août. Sur fond de réduction des crédits budgétaires alloués à l'audiovisuel public, vous dénonciez les coupes dans la grille d'information locale du réseau Ici et une baisse des moyens techniques risquant d'appauvrir les émissions. Alors qu'il s'agit de préserver l'équilibre financier de l'entreprise dans un contexte budgétaire dégradé, pourquoi contestez-vous que certaines tâches jusqu'alors réparties entre plusieurs personnes – réalisateur et technicien, par exemple – puissent être confiées à une seule ? Ne peut-on voir là, au contraire, une possibilité d'enrichissement des métiers ?

Ma seconde question s'adresse spécifiquement à la SDJ. Vous avez déclaré que « la décision de suspendre Thomas Legrand illustr[ait] la fébrilité grandissante et inacceptable des dirigeants de Radio France ». Pouvez-vous expliciter ces propos et préciser comment cette fébrilité se manifeste ?

Mais, avant de vous céder la parole, je vous remercie de déclarer tout autre intérêt public ou privé de nature à influencer vos déclarations. Pour ma part, j'ai été membre du conseil d'administration de Radio France de 2017 à 2022 et de celui de France Télévisions en 2023 et 2024.

L'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires impose aux personnes auditionnées par une commission d'enquête de prêter le serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité.

*(MM. Matthieu Gandon, Renaud Dalmar, Lionel Thompson, Matthieu Darriet, Benoît Gaspard, Mmes Christine Zazial et Corinne Audouin, MM. Alexis Morel et Léo Corcos prêtent successivement serment.)*

**Mme Céline Calvez, présidente.** Je vous remercie et je vous laisse maintenant la parole pour un propos liminaire.

**M. Matthieu Gandon, secrétaire national adjoint de FO Radio France.** Madame la présidente, Mesdames, Messieurs les députés, les coupes budgétaires plombent les activités de Radio France et génèrent des RPS (risques psychosociaux), car elles empêchent toute politique salariale, entraînent une diminution des productions et font que le déploiement de nouvelles activités doit être financé avec un budget réduit – je pense en particulier aux podcasts, qui connaissent un formidable succès, et à la création de « Mon Petit France Inter », destinée aux enfants, au détriment de la chaîne musicale Mouv', qui permettait aux jeunes artistes d'être découverts.

Radio France est mise sous pression depuis de trop nombreuses années, entre la holding et les attaques incessantes de certains médias contre le service public audiovisuel, qui fragilisent la santé mentale de certains salariés et entraînent même des agressions de journalistes, en particulier du réseau Ici. Malgré cela, Radio France reste leader et continue de proposer des programmes et des concerts d'exception. Les nombreux métiers qu'elle articule et le fait qu'ils soient exercés en interne – notamment ceux de la production, contrairement à ce qui se passe à France Télévisions, mais aussi ceux de technicien de maintenance, plombier, serrurier, etc. – en font un modèle d'entreprise publique unique. Ses capacités d'évolution sont obérées par les contraintes budgétaires, son formidable succès n'est pas accompagné et la baisse des moyens l'empêche de se conformer pleinement à son cahier des charges.

**M. Renaud Dalmar, délégué syndical central de la CFDT.** Merci de nous avoir convoqués : cette audition nous permettra de rappeler ce que nous faisons, à Radio France, et comment, mais aussi de couper court à un certain nombre de sous-entendus ou de malentendus. C'est, en tout cas, ce que nous demandent les salariés de Radio France, que nous représentons. Car quels que soient leur métier et leur statut, ils et elles ont été heurtés par ce qu'ils ont entendu lors des auditions et par le fait que certaines aient été menées à charge. Les personnels ont ressenti une véritable déconsidération pour leur travail.

Si certains propos ont été aussi mal reçus, c'est que les salariés de Radio France exercent leur métier avec beaucoup d'engagement ; c'est un paramètre de la réussite de notre entreprise. Nous avons la conviction de travailler pour le bien commun de l'information, de la culture et du divertissement et de participer à la fabrication d'une offre riche et diversifiée, accessible à toutes et à tous.

Car notre activité ne se résume pas à de l'information et à des chroniques politiques, même s'il s'agit de deux axes essentiels. Radio France, ce sont cinq chaînes nationales, avec des magazines de science, d'histoire, de philosophie, de géopolitique, de musique, d'économie, de littérature et de divertissement, des documentaires très travaillés, des fictions élaborées, de la musique live ou enregistrée, en plus de l'information. Radio France, ce sont quarante-quatre radios locales implantées dans toute la France, chargées de faire résonner la vie politique, sociale et culturelle locale et de fournir une information de proximité. Radio France, ce sont trois formations musicales et deux maîtrises d'enfants. Radio France est entrepreneur de spectacle vivant. Radio France est une plateforme numérique sur laquelle vous trouvez une production de podcasts originaux en plus des programmes également diffusés sur les antennes ; nos podcasts représentent 49 % des podcasts téléchargés en France.

Et tout cela est produit exclusivement en interne, grâce aux savoir-faire maison. Tout cela, c'est beaucoup de travail ; voilà ce que les plus de 5 000 collaborateurs du groupe voudraient faire entendre. Radio France est une énorme machinerie qui nécessite une multitude de métiers intégrés à l'entreprise – ils représentent 150 références métier.

**M. Lionel Thompson, représentant de la CGT.** Merci de nous permettre de nous exprimer au nom des salariés de Radio France, qui se posent des questions sur les sujets évoqués ici, sont concernés par eux au premier chef et s'en préoccupent tout autant que les auditeurs et que nos concitoyens qui nous financent.

Votre commission s'est donnée pour but d'enquêter sur la neutralité, le fonctionnement et le financement de l'audiovisuel public ; des questions légitimes, même si, à la notion de neutralité, nous préférons celle de pluralisme – le Conseil d'État parle d'ailleurs d'« exigence légale d'expression pluraliste des courants de pensée et d'opinion » à laquelle doit veiller l'Arcom (Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique). On peut souligner en préambule que ce pluralisme est bien plus présent sur nos antennes que dans bien des médias audiovisuels privés, et que tenter d'être pluraliste peut aujourd'hui suffire pour être catalogué par certains à droite ou à gauche dans un paysage médiatique qui se droitise jusqu'à l'extrême.

En ce qui concerne le fonctionnement de Radio France, ses salariés, cela a été dit, sont profondément attachés à la production 100 % en interne, que nous avons su jusqu'à présent préserver et qui est garante de la maîtrise de la qualité technique et éditoriale de ce que nous diffusons.

C'est aussi, entre autres, au nom des spécificités de la production radiophonique que nous nous opposons, avec nos camarades de France Télévisions et de l'INA (Institut national de l'audiovisuel), au projet de regroupement en holding. La proposition de loi en ce sens semble – vous l'avez dit, madame la présidente – mise de côté pour le moment. Si elle est purement et simplement enterrée, à nos yeux, ce sera encore mieux. Le regroupement de la télé et de la radio n'est pas, contrairement à ce qu'affirme Mme la ministre Rachida Dati, le seul modèle possible ou d'avenir pour l'audiovisuel public. Il y a des pays en Europe où radio et télé publiques sont séparées et ne s'en portent pas plus mal. Et quand les deux sont réunies, la radio en pâtit quasi systématiquement : elle n'est plus prioritaire dans les choix stratégiques ni dans les financements. Il y a pourtant un enjeu majeur à maintenir l'indépendance du média radio, qui offre une alternative aux écrans, que l'on peut écouter partout en faisant autre chose et même quand plus rien d'autre ne fonctionne – lorsqu'une panne d'électricité géante a frappé l'Espagne en avril dernier, c'est en écoutant leur radio à piles que les gens ont pu s'informer. Les regroupements entre radio et télé existent dans le privé, c'est vrai, mais ce sont des modèles plutôt *low cost*, loin d'avoir notre capacité de production, en quantité comme en qualité.

Et cette qualité, c'est ce que viennent chercher les quelque 15 millions d'auditeurs quotidiens de nos radios nationales et locales, sans parler des plus de 2 milliards d'écoutes de nos podcasts en 2025 ou du succès des concerts de nos formations musicales. Ces chiffres sont un démenti pour ceux qui nous accusent de ne parler qu'à une petite élite ou qu'à une part restreinte des Français.

On peut toujours faire mieux, bien sûr, mais personne, en France en tout cas, ne fait mieux aujourd'hui. Jamais le secteur privé, dépendant de recettes publicitaires qui ne sont pas extensibles à l'infini, ne serait en mesure de financer une telle offre.

La qualité, ça a un coût. Cela pose la question du financement, qui est le véritable problème à nos yeux : s'il y a quelque chose à réformer, c'est lui. Car le financement actuel, par une fraction de TVA, nous expose à des coupes incessantes et n'est pas satisfaisant : il faut un financement spécifique, dédié, progressif et dynamique qui soit vraiment à la hauteur des enjeux. En plus, le financement de l'audiovisuel public, nous vous l'avons dit, a subi des coupes ces dernières années : 120 millions d'euros d'économies en dix ans, selon Sibyle Veil lors de son audition devant vous. Et ces économies, nous vous l'avons également dit, ont des répercussions sur nos comptes, sur nos conditions de travail, sur la qualité de ce que nous offrons et désormais sur le périmètre, avec notamment la disparition de la diffusion hertzienne de Mouv'.

Ce qui coûterait véritablement cher aux citoyens, ce serait de casser définitivement l'audiovisuel public : cher en recul de l'information et de la culture, en progression des déserts informationnels, notamment dans les régions, en libre champ laissé aux fake news ; ça coûterait cher, tout simplement, à la démocratie.

**M. Matthieu Darriet, délégué syndical central SNJ.** C'est un sentiment particulier que nous inspire le fait d'être devant vous : d'habitude, c'est nous, les journalistes, qui posons les questions pour éclairer le débat public ! Dans d'autres pays, une autorité assure l'interface entre la Représentation nationale et l'audiovisuel public afin de garantir l'indépendance de ce dernier. Nous ne pouvons que déplorer l'absence en France d'une telle structure, de nature à éviter les soupçons et à limiter les tentatives de dire aux rédactions ce qu'elles devraient écrire.

Malgré tout, le SNJ, premier syndicat de la profession, est satisfait d'être ici pour porter la voix des journalistes de Radio France. Ils sont 900, dont 400 basés en région, certains en CDD ou en contrat de pige – des contrats précaires. Il y a aussi, il faut le souligner, une trentaine d'apprentis, que l'entreprise recrute avec pour ambition d'élargir les horizons des rédactions.

Dans cette commission, vous accordez beaucoup de place aux vedettes de l'information ; on l'a vu hier encore avec l'audition d'Élise Lucet. Cette starification n'est clairement pas notre tasse de thé. Vous oubliez que, derrière, il y a des équipes qui ont choisi de travailler pour le service public et qui en sont fières, des équipes présentes de l'Ukraine aux États-Unis et partout en France, des équipes dont la boussole est la vérification des faits, l'équilibre des points de vue – en clair, l'honnêteté intellectuelle, plus que la neutralité, qui restera pour nous une utopie inatteignable, car nous avons tous nos parcours, nos origines et nos cultures propres ; mais c'est cette diversité, justement, qui permet d'assurer l'équilibre interne.

Nous sommes journalistes, nous travaillons avec une carte de presse, pas avec une carte électorale. La réalité de notre métier, c'est que, chaque matin, nous nous réunissons en conférence de rédaction pour décider *collectivement* – j'insiste sur ce mot – des sujets que nous allons traiter dans la journée. Cette séance commence par un débriefing de la matinale. Les débats sont vifs et sans concession. C'est la force et la responsabilité de notre métier que la remise en cause permanente.

Vous devez aussi savoir que les attaques répétées contre les journalistes de Radio France ont des conséquences psychologiques sur les équipes et des conséquences directes sur leurs conditions de travail – menaces sur les terrains de reportage, campagnes de cyberharcèlement...

Les projets de rapprochement des entreprises de l'audiovisuel public et l'absence de visibilité sur les budgets pèsent aussi sur les équipes, alors qu'elles ne demandent qu'une seule chose : faire leur travail le plus sereinement possible.

Vous le savez sans doute, la profession de journaliste est régie par un corpus de règles, dont certaines entrent en résonance toute particulière avec les sujets qui préoccupent cette commission : respecter la vérité ; ne publier que des informations dont l'origine est connue ; ne pas user de méthodes déloyales pour obtenir des informations ; rectifier toute information publiée qui se révèle inexacte. Chacun de nos médias a par ailleurs défini des règles complémentaires.

Il y a parfois des erreurs, mais nous n'avons aucune difficulté à dire que nous nous sommes trompés. Mais attention : ce n'est pas parce qu'un élu, un chef d'entreprise, un représentant d'association ou même un préfet parle de *fake news* qu'il y en a une. Notre mission n'est pas de communiquer, elle n'est pas de faire plaisir, mais de « porter la plume dans la plaie », pour citer Albert Londres.

Le service public de l'audiovisuel a été astreint ces dernières années à de grosses économies ; si cela continue, ce ne sera pas sans conséquences sur la qualité de l'information. Nous rappelons donc ici le règlement européen sur la liberté des médias, qui oblige les États membres à assurer un fonctionnement indépendant des médias de service public, notamment en fournissant des garanties concernant leurs ressources financières.

Depuis plusieurs mois, nous constatons que la représentation nationale, pour partie, ne défend plus le service public de l'information, pas plus que la ministre de la culture, dont c'est pourtant la mission. Cela nous surprend tout autant que cela nous inquiète, car le service public de l'information, tout comme l'éducation nationale, la justice ou la police, c'est notre bien public à tous. Décrédibiliser ses journalistes, cela relève pour nous du même ressort que s'en prendre aux enseignants et aux élus. C'est accompagner et encourager un mouvement de déstabilisation de la démocratie.

**M. Benoît Gaspard, délégué syndical central de Sud Radio France.** La CFDT a très bien décrit Radio France. Je voulais rappeler l'ampleur de notre production et le fait, essentiel, que nous produisons tout ce que nous diffusons. Notre ressource dépend à 87 % de la dotation de l'État et nos dépenses sont, à juste titre, constituées à 57 % des rémunérations des salariés. Nous n'achetons aucun programme extérieur et notre indépendance financière vis-à-vis des ressources privées doit demeurer, car elle est le premier gage de notre indépendance et de notre impartialité.

Il est évidemment légitime que la représentation nationale nous interroge ; nous sommes conscients de nos forces et de nos faiblesses, et volontaires pour contribuer à manifester la vérité à leur sujet. Ce qui nous inquiète au plus haut point, en revanche, ce serait que l'on fasse passer une entreprise saine pour malade par une remise en cause permanente de l'utilisation qu'elle fait de la ressource publique.

Nous subissons de la part de médias privés des attaques extrêmement relayées sur les réseaux sociaux ; nous notons que les paroles de soutien et celles qui font état de nos forces sont beaucoup plus difficiles à faire entendre et percent peu dans la vague médiatique quasi permanente des réseaux.

Nous en notons les conséquences pour les salariés de Radio France. Beaucoup voient leur santé au travail atteinte, tout simplement parce qu'ils sont extrêmement engagés dans ce qu'ils font, quel que soit leur métier, et qu'ils vivent une remise en cause quasi constante depuis septembre. Cela commence à atteindre fortement le corps social de l'entreprise.

À cela s'ajoute la souffrance, qui dure depuis un peu plus longtemps, d'exercer dans des conditions rendues toujours un peu plus difficiles par les restrictions budgétaires successives de ces dernières années. Face aux attaques médiatiques que nous subissons, il y a un point sur lequel nous ne sommes pas dupes : à l'orée de l'élection présidentielle de 2027, nous ne pouvons accepter que l'affaiblissement de l'audiovisuel public et sa perte de crédibilité puissent être à l'agenda politique de qui que ce soit.

Nous avons besoin d'un soutien réaffirmé de l'État et de ses représentants. Les salariés de Radio France ont besoin de travailler à nouveau sereinement, de retrouver de la légitimité et d'être défendus dans l'exercice de leurs fonctions.

Depuis bientôt deux mois, vous interrogez l'audiovisuel public sur sa neutralité. Nous attendons que la Représentation nationale tire un bilan honnête de ce qu'elle aura entendu. Vous avez les moyens de connaître nos forces et de nous renouveler une confiance légitime. Vous avez aussi la possibilité, car la Représentation nationale siège au conseil d'administration de Radio France, de faire état de nos faiblesses et de contribuer à ce que nous les surmontions, à ce que nous rectifions le tir.

Une chose est sûre : si l'État, dans sa globalité, refuse son soutien au service public de l'audiovisuel, il prend le risque de laisser la désinformation gagner la bataille, de laisser porter un coup terrible et définitif à la diffusion de la culture, de la musique et du divertissement, et c'est bien la démocratie française qui s'en trouverait durablement affaiblie. Nous pouvons convenir qu'il faut impérativement lutter contre ce risque.

**Mme Christine Zazial, représentante de l'Unsa.** Je ne peux que souscrire à ce qui a déjà été dit. Je tiens à souligner particulièrement le maillage exceptionnel de proximité que représente le réseau Ici, autrefois France Bleu. Quand nous nous retrouvons ici, nous sommes face à des députés que nous connaissons bien dans les territoires : nous ne pouvons que nous sentir en prise directe avec vous.

Nous sommes souvent, au niveau local, des sources fiables pour les médias nationaux, non seulement en matière d'information, mais dans le secteur du divertissement et de l'animation, qu'on oublie souvent.

De même, on parle beaucoup des journalistes, mais il y a bien d'autres professions. Un grand nombre de salariés constituent cette belle maison.

Notre structure relaie les grands événements et, parfois, les temps difficiles que traversent nos pays, nos régions. Nous sommes, rappelons-le, opérateurs d'importance vitale. Nous sommes également le relais de très grandes causes nationales auxquelles nous donnons le plus d'écho possible.

Les auditeurs ont un attachement particulier, comme nous tous, à ces radios présentes partout sur le territoire ; c'est une exception française dont nous devons être fiers et qu'on nous envie.

**Mme Corinne Audouin, présidente de la SDJ de Radio France.** Je commencerai par préciser la différence entre une société des journalistes et des syndicats – je pense que vous la connaissez, mais ce n’est peut-être pas le cas de ceux qui nous écoutent.

Nous partageons beaucoup de combats, il nous arrive de signer des communiqués communs, mais nous n’avons pas le même objet ni le même statut. L’existence des SDJ est relativement récente : la plus ancienne est celle du *Monde*, créée en 1951. Aujourd’hui, tous les grands médias en ont, de l’AFP (Agence France-Presse) au *Figaro* en passant par *L’Humanité*, *Le Parisien*, *BFM* ou *Challenges*. Celles du *Monde* ou de *Libération* ont un statut particulier puisqu’elles sont actionnaires de leur journal ; la plupart des autres, dont celle de Radio France, sont des associations régies par la loi de 1901.

Nous faisons des élections en interne, chacune selon ses propres règles. Ce sont les journalistes qui élisent les représentants. Nos fonctions sont bénévoles. Les élus n’ont pas de délégation de temps ni de protection.

Notre objet est exclusivement l’éditorial. La SDJ ne s’occupe pas des ressources humaines, des salaires, des congés, des licenciements ou du mal-être au travail – bien que celui-ci puisse parfois peser sur l’éditorial et se situe alors à la limite de notre champ de compétence. Ces domaines relèvent des prérogatives des syndicats.

La SDJ de Radio France – vous l’avez rappelé, madame la présidente – est née en 1987. J’en suis la présidente depuis cinq ans. Notre seul pouvoir est celui de parler. Nous ne sommes pas au comité de direction, on ne nous demande pas notre avis pour nommer le nouveau patron ou choisir le prochain matinalier, mais nous parlons et nous espérons être entendus. C’est notre seul pouvoir, mais il peut évidemment être important : nous pouvons aller jusqu’à signer une motion de défiance contre un directeur de rédaction ou de station – c’est assez rare, mais c’est arrivé –, sans valeur contraignante, toutefois, pour la direction ou la présidence de Radio France.

La SDJ de Radio France – c’est important – représente tous les journalistes de Radio France, c’est-à-dire ceux de France Inter, de France Info, de France Culture, de France Musique, des quarante-quatre stations locales d’Ici et des rédactions transverses – nous avons trois services qui travaillent pour toutes les antennes : la rédaction internationale, la direction des sports et la cellule investigation. En tout, cela fait 900 journalistes. Je pense que nous sommes la plus grosse SDJ de France.

Alexis Morel et moi-même travaillons à France Inter. Alexis a fait une grande partie de sa carrière à France Info. Léo Corcos travaille à Ici Creuse après une carrière dans les stations locales. En somme, nous représentons un peu toutes ces radios.

Nous sommes élus par les journalistes pour un mandat de deux ans. Notre légitimité s’appuie sur le taux de participation, de 80 % aux dernières élections. Nous sommes une trentaine.

Notre champ, c’est, disais-je, l’éditorial : ce qui va susciter le débat, l’interrogation en interne, le choix d’un invité, d’une chronique, pourquoi on a organisé tel débat, pourquoi on couvre tel événement de telle manière. Pour vous donner un exemple, une de nos luttes, depuis des années, est celle pour l’égalité hommes-femmes parmi les invités de Radio France, ou du moins – car l’égalité est un objectif très ambitieux – un certain équilibre, un rééquilibrage. C’est une question dont nous parlons très régulièrement à nos directions, que nous essayons d’aiguillonner pour avancer à ce sujet.

Une SDJ active, qui s'exprime, qui publie des communiqués, qui intervient auprès de la direction, qui est parfois un peu le grain de sable dans les rouages, mais qui peut aussi y mettre de l'huile, c'est le signe de la vitalité et de la bonne santé d'une rédaction. C'est vraiment très important. Dans une rédaction normale, on s'engueule, on n'est pas d'accord, on débat en permanence. Matthieu Darriet le rappelait : c'est ce qui se passe en conférence de rédaction tous les jours. La fabrique de l'information – pour reprendre le titre d'une émission de France Culture – est une fabrique collective. Nous remettons notre ouvrage sur le métier en permanence : est-ce la meilleure manière de faire ? Est-ce qu'on est d'accord ? Est-ce qu'on partage les mêmes principes ? Ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a pas de hiérarchie, évidemment. Tout cela, nous en discutons en permanence ; c'est pourquoi je dirais qu'il est difficile, voire impossible, qu'une seule personne puisse influencer cette ligne éditoriale que nous construisons en commun.

La SDJ, c'est la voix de ce collectif, l'émanation de la base. Notre rôle est celui de vigie, de relais de ce que pensent les journalistes de la rédaction et qu'ils n'osent pas toujours exprimer. Nous travaillons de manière informelle avec nos directions, nous discutons avec elles et nous nous exprimons de manière plus forte, quand le besoin s'en fait sentir, par des communiqués. C'est un dialogue parfois fluide, parfois rugueux, mais indispensable.

Y a-t-il une spécificité au fait d'être journaliste dans l'audiovisuel public ? Oui et non.

Non, car nous avons les mêmes principes déontologiques que tous les journalistes. Nous accueillons au sein de Radio France des journalistes passés par Europe 1, par RTL, par *Le Point*, par BFM, et nous en sommes ravis. Nous les intégrons extrêmement bien. Nous ne sommes pas une tour d'ivoire ni une forteresse. Nous faisons la promesse à nos auditeurs d'une information vérifiée, sourcée, sérieuse, équilibrée. Nous avons des outils de vérification en interne : une agence interne et une agence de vérification. Nous respectons les règles du pluralisme politique à la lettre. L'Arcom n'a infligé aucune sanction à Radio France à ce sujet ces trois dernières années. Plus largement, nous respectons les opinions et les points de vue, dans la limite du respect des droits fondamentaux, des réalités historiques et du consensus scientifique – l'équilibre, ce n'est pas cinq minutes pour Pythagore et cinq minutes pour les platistes. Comme tous les journalistes, nous sommes soumis à la loi. Nous n'avons pas le droit de diffamer, d'insulter ni d'injurier.

Nous avons sans doute, en plus, une conviction qui nous est propre : nous croyons en l'audiovisuel public, en sa nécessité, parce que nous avons des missions que n'a pas l'audiovisuel privé – ce n'est pas une critique, c'est ainsi –, des missions qui ne sont pas rentables. Je citerai notamment l'investigation et l'information de proximité.

En conclusion, nous voulons exprimer ici, au nom de tous les journalistes de Radio France, notre fierté de travailler dans cette belle maison, notre fierté que 15 millions de Français nous écoutent tous les jours, d'avoir gagné un million et demi d'auditeurs en dix ans, d'avoir huit auditeurs sur dix qui habitent en région, c'est-à-dire exactement la même proportion que dans la population française.

J'ai commencé à France Inter il y a trente et un ans. Je me souviens d'avoir été, jeune journaliste, émerveillée par cette radio et par ce groupe. Et je suis extrêmement fière de continuer à travailler dans des radios qui ressemblent aux Français, qui sont à l'écoute des Français – de tous les Français.

**Mme Céline Calvez, présidente.** Je vous remercie pour ces propos liminaires.

Les quarante-cinq prochaines minutes seront consacrées aux questions du rapporteur et à vos réponses. Puis, vers 16 h 20, je donnerai la parole aux autres députés, pour deux minutes pour les membres de la commission et une minute pour les autres, et vous pourrez leur répondre. Vous incarnez une certaine diversité, mais, le temps étant limité, chacun ne pourra pas répondre à toutes les questions ; j'invite donc les représentants des différents syndicats à se partager la parole.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Merci, madame la présidente. Merci beaucoup, mesdames, messieurs, pour votre temps et pour l'ensemble des réponses que vous pourrez nous apporter. Comme nous avons beaucoup de questions et que le temps dont nous disposons est limité, je vais essayer de poser les miennes le plus rapidement et succinctement possible ; si, de votre côté, vous pouvez nous donner des réponses succinctes, cela nous permettra de poser un maximum de questions.

La première – je suppose que vous l'attendiez – porte sur le jeu de chaises musicales que l'on a pu observer ces derniers jours à la direction de Radio France. Philippe Corbé vient de quitter la direction de l'information de France Inter, moins d'un an après son arrivée. Jeudi dernier, nous apprenions qu'Adèle Van Reeth, directrice de cette antenne, a dû plier bagage du jour au lendemain ; c'est Céline Pigalle qui lui succède, elle-même cédant sa place à la direction d'Ici à Laurent Guimier. Agnès Vahramian, déjà chargée de la direction de France Info, reprend la direction de l'information de Radio France. Je voudrais avoir votre sentiment sur ces nominations et remerciements, qui surviennent d'ailleurs en pleine commission d'enquête. Qu'en pensez-vous ? Selon vous, que traduisent ces changements assez brutaux, auxquels on ne s'attendait pas forcément au bout de quelques mois ou années seulement ?

**M. Lionel Thompson.** La CGT s'est exprimée très rapidement après le départ d'Adèle Van Reeth de la direction de France Inter et les nominations que vous avez évoquées. Il appartient à la direction de Radio France d'expliquer pourquoi elle a voulu, à ce moment-là de la saison, changer la direction et nommer Céline Pigalle. Nous avons – ce n'est pas un secret – des critiques à formuler sur les choix qui avaient été faits, notamment sur la grille de rentrée et sur le management en interne. Je ne sais pas quelles raisons ont véritablement présidé à la décision ; il a été dit qu'Adèle Van Reeth voulait refaire de l'antenne et qu'il fallait laisser à la succession le temps de préparer la rentrée prochaine.

En revanche, le fait que les directions cumulent maintenant beaucoup de fonctions soulève des questions que nous avons posées. La directrice de l'information de Radio France est également directrice de France Info ; la directrice de France Inter, Céline Pigalle, chapeaute les programmes et l'information, sachant que, formellement, Philippe Corbé n'est pas remplacé à son poste. On s'interroge sur le sens de tout ça : est-ce que ça ne commence pas à faire beaucoup ?

Laurent Guimier, lors de son premier passage à Radio France en tant que directeur de France Info puis directeur éditorial, a été un grand artisan du rapprochement de France Info radio et télé. Nous ne trouvons pas que ce soit une grande réussite : ça n'a pas apporté quoi que ce soit à la radio et ça a un coût. Nous craignons que son retour présage celui de ce genre de velléités, que ce soit le rapprochement en interne des services et des rédactions – nous nous y sommes opposés, car il nous paraît important de maintenir l'indépendance des rédactions de chaque chaîne, les identités éditoriales étant un peu différentes – ou un rapprochement avec France Télévisions, qui n'apporte pas grand-chose, aussi bien pour France Info que pour Ici : les matinales filmées d'Ici n'ont strictement rien apporté à l'audience radio. Nous nous sommes inquiétés de cela, au-delà des raisons de ces nominations – qui appartiennent à la présidente de Radio France, puisque c'est elle qui décide de démettre ou de nommer les directions.

**M. Matthieu Gandon.** Ce sont des choix qui appartiennent à la direction de Radio France. Je sais que vous avez auditionné la présidente-directrice générale de Radio France et deux de ses cadres dirigeants, Mme Marie Message et M. Charles-Emmanuel Bon, secrétaire général : je vous invite à les réauditionner si vous voulez obtenir des réponses à ces questions.

**M. Matthieu Darriet.** Nous avons communiqué sur ce sujet parce que, selon nous, ces changements de personnes représentent un gros danger. La question de la double casquette est un vrai problème qui a tendance à se reproduire à Radio France. Le risque est aussi que chaque nouvel arrivant veuille constituer sa propre équipe. *In fine*, cela déstabilise complètement les équipes ; vous conviendrez qu'en ce moment, on n'a vraiment pas besoin de ça.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Je voudrais vous entendre sur la mission que Mme Adèle Van Reeth, que nous avons entendue dans le cadre de cette commission d'enquête, a accomplie à la tête de France Inter. Qu'en avez-vous pensé et, encore une fois, quelles sont, selon vous, les raisons de son départ ?

**M. Benoît Gaspard.** Les épisodes récents à France Inter sont moins des épisodes de gestion de la chaîne du strict point de vue éditorial que des réactions à la polémique de septembre et aux attaques que nous avons alors subies. France Inter étant la première chaîne de Radio France, nous regrettons que la réaction ait été exclusivement défensive de la part tant de Sybille Veil que d'Adèle Van Reeth. On aurait aimé un peu plus de soutien à la fonction éditoriale de Thomas Legrand et aux différentes équipes éditoriales de France Inter ; on aurait aimé qu'on leur dise : « Ne vous inquiétez pas : l'impartialité, la neutralité, on y est ; on va juste démontrer qu'on y est. » Ce soutien-là a-t-il fait défaut, ou est-ce qu'il n'a simplement pas été perçu par les équipes de France Inter ? Quoi qu'il en soit, il y a un manque depuis septembre : les équipes n'ont pas la sensation d'être soutenues, ni d'être confortées dans le cap à suivre.

Je ne sais pas si le départ d'Adèle Van Reeth est lié à cela ; je ne sais pas s'il changera quelque chose à ce sentiment, mais il y a quelque chose à réparer au sein des équipes de la première radio de France.

**M. Alexis Morel, secrétaire général de la société des journalistes de Radio France.** Pour répondre à votre première question, madame la présidente, sur la fébrilité, je rejoins mon collègue : cet automne, dans un contexte d'attaques très fortes, très intenses, démultipliées et concertées contre l'audiovisuel public, en particulier contre France Inter, nous avons en effet réclamé une prise de parole forte, unie, de la part de notre direction pour dénoncer ces attaques et les méthodes par lesquelles elles sont arrivées, comme cette affaire de la vidéo au mois de septembre.

Depuis, nous avons eu cette réponse de la direction et nous l'avons d'ailleurs félicitée pour cela. En tout cas, nous étions satisfaits de cette prise de parole forte, à la fin de l'automne et au début de l'hiver, pour dénoncer ces attaques, un peu à l'unisson de ce que nous, les SDJ, dénoncions – et pas seulement la SDJ de Radio France : au cours de l'automne, on a connu une deuxième affaire d'enregistrement clandestin, avec des méthodes qui n'avaient rien de journalistiques mais relevaient plutôt de l'espionnage ; à cette occasion, vingt-six autres SDJ de médias privés – BFM, *Le Parisien*, TF1, *Les Échos*... – se sont jointes à nous pour les dénoncer.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Monsieur Gaspard, vous avez expliqué, à propos de Mme Adèle Van Reeth, que vous auriez souhaité plus de soutien éditorial à Thomas Legrand. Je rappelle que celui-ci avait été surpris, il y a quelques mois, dans un café avec Patrick Cohen et des cadres du Parti socialiste, et qu'il avait prononcé cette phrase qui avait fait polémique : « Nous, on fait ce qu'il faut pour Dati. » Estimez-vous qu'il aurait fallu défendre à tout prix Thomas Legrand alors que, visiblement, il a été pris en état de connivence – en rupture avec ses principes déontologiques – avec des cadres d'un parti politique ?

**M. Benoît Gaspard.** Je ne commenterai pas les propos qu'il a tenus. Je faisais référence à son travail à France Inter, qui, il me semble, ne pouvait nullement être remis en cause. À ce moment-là, on aurait souhaité une prise de parole assez nette pour distinguer ce sur quoi, sans aucun doute, il devait être interrogé – lui-même s'est mis très vite en retrait de son activité à Radio France, le temps de faire la lumière sur cette affaire – et son travail à France Inter. On aurait aimé que la direction ait une parole un peu plus claire et dise : « Nous observons le travail de Thomas Legrand sur France Inter : il n'a rien à se reprocher sur ses prises de parole et ses prises de position à l'antenne. »

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Je voudrais vous interroger sur un autre cas, avec lequel on fait souvent la comparaison. Vous expliquez que le soutien à votre collègue Thomas Legrand aurait pu être plus important. Pourquoi n'y a-t-il eu aucune forme de soutien à Jean-François Achilli, qui, du jour au lendemain, a été licencié par Radio France car il avait été soupçonné d'avoir échangé avec Jordan Bardella pour un projet de relecture de livre ? Pourquoi entend-on une demande de soutien supplémentaire à Thomas Legrand, qui a été surpris dans un café échangeant avec des cadres du parti socialiste et expliquant qu'il allait faire ce qu'il fallait pour Dati, alors que, dans le même temps, Jean-François Achilli, soupçonné de relecture d'un livre de Jordan Bardella, n'a pas bénéficié de votre soutien ? Comment expliquez-vous ce « deux poids, deux mesures » ?

**M. Matthieu Darriet.** Jean-François Achilli, sauf erreur de notre part, a été licencié parce qu'il a enfreint une règle qui est posée à Radio France et rappelée à de multiples reprises depuis trois ans : en cas de collaboration extérieure, demander l'autorisation à l'employeur pour vérifier si cette collaboration extérieure est compatible avec les missions de service public et avec la déontologie journalistique. Il y a des dizaines de journalistes et aussi d'autres métiers – animateurs, producteurs – qui font de telles demandes à Radio France ; certaines sont acceptées, d'autres sont refusées. C'est pour cela qu'il a été licencié : il n'avait pas demandé l'autorisation.

Alors, comme on voit où vous voulez en venir, je précise que la question se poserait exactement de la même façon si moi ou n'importe qui à cette table voulions écrire un livre ou animer un débat avec le Medef, avec Les Républicains ou avec je ne sais qui d'autre : il y aurait la nécessité de demander l'autorisation.

Si l'autorisation n'a pas été demandée, c'est clairement un motif de licenciement.

**M. Renaud Dalmar.** Je précise qu'au même moment, d'autres journalistes et d'autres animateurs et producteurs ont également été licenciés pour le même type de motif.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Dernier exemple, sur lequel j'ai d'ailleurs interrogé le directeur de l'information de France Télévisions : une journaliste chargée du *fact checking* sur France Info a participé, en tant que tête d'affiche, à un meeting de La France insoumise à Toulouse avec le député François Piquemal il y a quelques mois.

Est-ce que cela aurait dû susciter la même indignation et entraîner les mêmes sanctions de la part des dirigeants de l'audiovisuel public que celles qui ont été prises à l'encontre de M. Achilli, dont vous expliquez que la collaboration extérieure n'est pas compatible avec ses missions journalistiques ? Est-ce que, selon vous, la direction de France Télévisions et la direction de France Info auraient dû prendre exactement les mêmes décisions à l'égard de cette journaliste, qui, je le rappelle, est toujours en poste ?

**M. Lionel Thompson.** Il est compliqué pour nous de commenter une affaire qui concerne une journaliste de France Télévisions et dont nous n'avons pas une connaissance précise. Je n'ai, honnêtement, pas de commentaire à faire.

Je souhaite dire un mot concernant Thomas Legrand, dont nous avons pris la défense. Ce n'est pas du tout du même ordre que ce qu'il s'est passé avec Jean-François Achilli. Dans le cas de Thomas Legrand, il s'agit d'une vidéo filmée hors de Radio France, alors qu'il n'est pas à l'antenne. De plus, elle pose des problèmes déontologiques : c'est une vidéo volée, on ne sait pas qui en est l'auteur, on ne sait pas comment elle a été récupérée... Je ne vais pas réexpliquer toutes les raisons, mais nous avons dit que nous voulions bien avoir des débats déontologiques, mais pas sur ces bases, pas sur la base d'un document volé, alors que le contradictoire n'a pas été assuré – à aucun moment on n'a joint les deux protagonistes pour leur demander des explications.

De plus, Thomas Legrand n'était plus dans la rédaction de France Inter : il n'avait aucune position où il pouvait influencer en quoi que ce soit sur la ligne éditoriale des journaux et des programmes. L'émission qu'il devait mener à la rentrée était une émission de débats et, en tant qu'éditorialiste de *Libération*, il y a toujours sa place, comme d'autres éditorialistes venant d'autres titres de presse de toutes orientations. Nous souhaitons qu'il retrouve une place, d'une façon ou d'une autre, à Radio France.

**Mme Céline Calvez, présidente.** Monsieur Morel, pouvez-vous répondre à la question du rapporteur sur le cas de la responsable du *fact checking* de France Télévisions ?

**M. Alexis Morel.** Je vous ferai la même réponse que M. Thompson : nous ne pouvons pas nous exprimer sur une consœur d'une autre entreprise de l'audiovisuel public. Nous n'avons pas les mêmes règles ou, en tout cas, nous ne connaissons pas les leurs.

Je rappelle simplement, car il est important que vous le sachiez, qu'à Radio France, nous sommes soumis à des règles extrêmement strictes en matière de collaboration extérieure : toute intervention à l'extérieur, y compris bénévole, y compris pour l'éducation aux médias dans une école primaire, doit être connue de la direction avant d'être réalisée, et doit obtenir son feu vert. Je répète que cela concerne y compris une collaboration bénévole d'éducation aux médias, une intervention devant une classe. C'est bien que la Représentation nationale le sache. Ces règles sont très strictes, et nous nous y soumettons évidemment.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Je me permets d'aborder ce sujet – ce n'était pas du tout prévu – parce que vous avez dénoncé un manque de soutien à votre collègue Thomas Legrand. Vous affirmez qu'il y a une vraie différence entre le cas de Jean-François Achilli, licencié par Radio France pour des soupçons de projet de relecture d'un livre avec Jordan Bardella, et celui de Thomas Legrand, qui, lui, a été maintenu.

**M. Erwan Balanant (Dem).** Il vient de vous expliquer pourquoi !

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Vous avez expliqué que les propos de Thomas Legrand n'avaient pas été prononcés à l'antenne. Or Jean-François Achilli, lui non plus, n'a pas tenu de propos à l'antenne : il a été remercié du jour au lendemain pour de simples soupçons. Pardonnez-moi d'être un peu insistant, et ce sera ma dernière question sur le sujet Legrand-Cohen, que je ne comptais pas forcément aborder, mais que vous avez mis sur la table : comment expliquez-vous cette différence ? Pourquoi ne pas l'avoir soutenu comme vous avez soutenu Thomas Legrand ?

**Mme Céline Calvez, présidente.** Monsieur le rapporteur, on vous a parlé à plusieurs reprises des collaborations extérieures et de la nécessité d'avoir une autorisation...

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Je revenais aux propos de M. Thompson.

**Mme Céline Calvez, présidente.** Je pense que nous avons tous compris, mais cela mérite apparemment d'être redit : si vous voulez bien compléter, s'il vous plaît, monsieur Thompson ?

**M. Lionel Thompson.** Je répéterai ce qui vient d'être dit : c'est la nature des deux cas qui est différente. D'ailleurs, M. Achilli a abandonné son recours aux prud'hommes. Il a commis une faute, comme vous l'a expliqué mon camarade du SNJ, par rapport à un règlement de Radio France qui est clair et s'applique à tout le monde.

**M. Erwan Balanant (Dem).** Vous ne voulez pas nous le réexpliquer ? (*Sourires.*)

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** M. Balanant, à chaque question que je pose, aime bien me mettre en cause, montrant ainsi le peu de respect qu'il éprouve pour le rôle du rapporteur. Permettez-moi d'aller au bout de mes questions ; chacune d'entre elles est posée poliment et sans aucune forme d'agressivité.

En tout cas, je vous remercie pour vos réponses.

Pour clôturer cette séquence sur le changement à la tête de France Inter, qui a dû surprendre nombre de ses auditeurs, nous avons appris dans la presse que Mme Van Reeth n'avait pas très bonne presse parmi les salariés de France Inter. En juillet 2024, elle avait fait l'objet d'une motion de défiance, votée par 80 % de la rédaction. J'ai essayé de savoir pourquoi : on apprend notamment, dans *Revue 21*, que lors de l'assemblée générale de juillet 2024, une journaliste lui aurait déclaré : « On sait pour qui tu roules : derrière toi, il y a le Printemps républicain. » D'ailleurs, Mme Van Reeth, qui avait acté le départ de Guillaume Meurice, d'Aymeric Lompret et de Yaël Goosz, avait aussi recruté Benjamin Duhamel, que d'aucuns estiment être le symbole d'un recentrage politique de France Inter. Selon vous, quelles sont les raisons fondamentales qui ont provoqué le licenciement de Mme Van Reeth ou, en tout cas, son changement de poste ? Est-ce qu'il y avait véritablement un problème de ligne éditoriale ?

**M. Alexis Morel.** Une nouvelle fois, nous n'allons pas nous prononcer sur les raisons de son départ : cela ne nous appartient pas, ce n'est pas nous qui décidons de notre direction, ce n'est pas nous qui faisons partir les directrices et les directeurs de chaîne ou de rédaction.

Cet automne, au-delà du contexte extérieur, qui nous a évidemment atteints, nous avons été troublés par les changements de grille, notamment en matinale, que nous avons trouvés incohérents et déséquilibrés, et par la disparition ou la réduction de certains rendez-vous ; c'est ce qui a été reproché à notre direction. Force est de constater qu'en janvier, de nouveaux changements ont été opérés qui nous paraissent plus cohérents, notamment sur la constitution de la matinale, avec le retour, grosso modo, à la grille qui prévalait jusqu'à l'été 2025.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Vous expliquez que ce n'est pas vous qui faites partir les directeurs de chaîne et que vous n'avez pas d'influence sur les choix de la direction. Pourtant, le 5 février dernier, dans *Libération*, qui a d'ailleurs consacré sa une au départ d'Adèle Van Reeth, on apprenait qu'une délégation de membres du bureau de la société des journalistes de France Inter et de représentants syndicaux du SNJ et de la CGT avait rencontré Céline Pigalle et Adèle Van Reeth. Une source reprise par *Libération* explique : « On a plaidé en disant qu'il fallait quelqu'un de bienveillant avec la rédaction, qui puisse aussi nous défendre à l'extérieur, face à la commission d'enquête par exemple. » Pouvez-vous confirmer la tenue de cette réunion et le contenu de ces échanges rapportés par *Libération* ? Est-ce que, contrairement à ce que vous venez de dire, certaines décisions prises par la direction de Radio France sont guidées par la pression des syndicats, notamment du SNJ et de la CGT ?

**Mme Corinne Audouin.** Je vous confirme que nous avons été reçus par Céline Pigalle et Adèle Van Reeth mais il ne s'agissait pas du futur remplacement d'Adèle Van Reeth : nous ne savions pas qu'elle allait partir, puisque nous ne sommes pas du tout maîtres de cet agenda. C'était après le départ de Philippe Corbé, directeur de l'information de France Inter, qui nous a beaucoup déstabilisés, puisqu'il n'est resté que neuf mois et qu'il a rejoint la direction de l'information de France Télévisions – là aussi, c'est une décision qui ne nous appartient pas.

Notre seul pouvoir, je l'ai dit, est celui de la parole. Nous disons des choses, nous faisons remonter ce que ressent la rédaction dans ces moments où nous sommes parfois chahutés à l'extérieur. Nous faisons un métier qui est quand même difficile, qui est soumis à beaucoup d'impératifs de temps et de précision. Ce n'est pas un métier où les relations sont toujours simples, parce qu'on est beaucoup dans l'urgence, sur des sujets importants.

On avait soutenu l'importance d'avoir quelqu'un de bienveillant, ce qu'était absolument Philippe Corbé, d'ailleurs, donc on avait envie d'avoir quelqu'un un peu dans cette lignée ; je crois que c'est la seule chose qu'on ait dite lors de cette réunion.

**M. Lionel Thompson.** Puisque vous avez évoqué la CGT, c'est nous prêter bien du pouvoir que de penser que nous pouvons cogérer et avoir une influence sur la nomination des directeurs ! Nous avons modestement le rôle d'essayer de porter la parole de la rédaction ou des salariés quand il est question de leur désigner un nouveau manager, pour essayer de passer des messages. Le message, en l'occurrence, c'était qu'effectivement, à l'heure actuelle, on subit des attaques de l'extrême droite et des médias Bolloré ; on avait besoin de quelqu'un qui soit solide face à ces attaques pour nous défendre à la tête de la rédaction : ça ne va pas plus loin que ça.

Quant aux raisons du départ d'Adèle Van Reeth, on peut essayer de faire de l'interprétation, si vous voulez absolument qu'on réponde à cette question. Je pense qu'il y a eu une grille de rentrée qui n'a pas bien marché, avec une vague de sondages qui n'a pas été très bonne, même si on reste très très haut ; il y a eu des départs de directeurs. Peut-être qu'elle paye cela, je n'en sais rien ; il faut le demander à notre présidente.

Nous pouvons avoir une lecture, mais c'est celle de la CGT, qui ne sera sans doute pas celle de la direction. Nous faisons partie des gens qui pensent que des erreurs ont été faites sous la pression, notamment celle des critiques de droite et d'extrême droite, qui ont conduit à élaguer un certain nombre de choses, à licencier Guillaume Meurice, à supprimer l'émission de Charline Vanhoenacker – d'abord la quotidienne, puis l'hebdomadaire. Ce sont peut-être des erreurs par rapport à nos auditeurs : on voit que *Nova* bénéficie de succès d'audience avec Guillaume Meurice le dimanche soir. Peut-être que c'est cela. En tout cas, moi, je ne sais pas : il faut demander à la PDG. Nous avons notre lecture, mais ce n'est pas nous qui avons fait partir Adèle Van Reeth ni qui avons nommé nos nouveaux directeurs.

**M. Matthieu Darriet.** Concernant le poids supposé que nous pouvons avoir dans les nominations, vous avez parlé de la motion de défiance contre Adèle Van Reeth ; il y a eu une motion de défiance à France Bleu, il y a quelques années, qui n'a été suivie de strictement aucun effet puisque la direction concernée n'est pas partie, alors que la motion avait également été votée à plus de 80 %.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Monsieur Thompson, vous expliquez qu'il y a une grille de rentrée sur France Inter qui n'a pas bien marché, que des erreurs ont été commises sous la critique de la droite et de l'extrême droite.

Je voudrais revenir au changement de grille de la matinale qui s'est produit à la fin de l'été, avec l'arrivée de Benjamin Duhamel, qui anime depuis septembre dernier l'interview politique de la matinale de France Inter. En juin 2025, à peine son arrivée a-t-elle été annoncée que la quasi-totalité des syndicats – la SDJ, la CGT, la CFDT, FO, le SNJ, Sud et l'Unsa – ont conjointement protesté parce que Benjamin Duhamel animait aussi en même temps une émission tous les soirs sur BFM TV.

Vous avez publié un communiqué dans lequel vous écrivez : « France Inter ou BFM TV, il faut choisir ». Dans le passé, d'autres animateurs, d'autres journalistes de France Inter ont exercé des fonctions en parallèle dans le privé ; je crois que c'est le cas d'Antoine de Caunes et d'Augustin Trapenard, qui officiaient tous les deux sur France Inter et sur Canal+. Dans ce communiqué, vous parlez de conflits éditoriaux, vous parlez aussi – ce sont des mots que je trouve assez graves – de « sentiment déplorable de collusion entre médias et d'entre-soi ». En quoi Benjamin Duhamel pourrait-il être à l'origine d'un tel sentiment de collusion et d'entre-soi ?

**M. Lionel Thompson.** Les cas que vous avez cités ne sont pas du même ordre : il ne s'agissait pas d'un des *anchormen* emblématiques de la matinale. Être l'incarnation forte de notre antenne – donc du service public – le matin et celle d'une chaîne privée le soir nous paraissait incompatible, et c'est contre cela que nous avons protesté. Cela ne visait pas la personne de Benjamin Duhamel, qui est un professionnel, mais le fait qu'il intervienne aussi sur BFM, à un horaire – le soir – où il était une signature de la chaîne. Nous avons considéré qu'il faut choisir : on ne peut pas être un pied dans le service public et un pied dans le privé avec des incarnations aussi fortes. C'est cela qui donne l'impression qu'on est dans un petit monde où on retrouve les mêmes partout.

**Mme Corinne Audouin.** Cela pose presque une question de conflit de loyauté entre ses deux employeurs : dans des cases où il interviewe des personnalités, est-ce que c'est le Benjamin Duhamel de BFM qui l'emporte sur celui de France Inter ? C'est inextricable. Et, encore une fois, cela ne portait pas sur sa personnalité : depuis qu'il est arrivé, il s'est extrêmement bien intégré à notre rédaction et à notre matinale.

**M. Benoît Gaspard.** Ce message s'adressait à notre direction à un moment où nous étions légitimement en droit de la questionner sur le fait, d'un côté, de vanter les spécificités et la qualité de l'information du service public et, de l'autre, de risquer pour nos auditeurs une confusion des genres. Ce tract était donc parfaitement légitime et, comme vous l'avez rappelé, il a été signé par l'ensemble des organisations syndicales, la société des journalistes et la société des producteurs de France Inter.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** L'un des motifs de critique était que Benjamin Duhamel pouvait avoir une tribune le matin sur France Inter mais aussi le soir, à la télévision, sur une chaîne privée, BFM TV. Je voudrais vous poser une question sur la concentration. Aymeric Caron a publié un tweet il y a quelques heures dénonçant l'hyperconcentration de certains éditorialistes du service public, expliquant que Patrick Cohen a un éditto le matin sur France Inter et aussi une chronique quasiment tous les soirs sur France 5, et ce depuis près de dix ans. J'ai trouvé le tweet d'Aymeric Caron assez intéressant.

Je voudrais vous faire réagir sur la chronique de Patrick Cohen d'hier, qui a beaucoup fait réagir. Les auditeurs de France Inter ont en effet eu la surprise d'entendre Patrick Cohen euphémiser sur le scandale Jack Lang : les critiques sont, selon lui, aussi unanimes qu'excessives, car Jack Lang n'est accusé que de fraude fiscale. « L'homme et son œuvre ne méritaient pas le déshonneur » car Jack Lang a été, selon lui, non seulement « le plus grand » ministre de la culture « de la V<sup>e</sup> République », mais aussi « le plus ardent, audacieux, créatif » « dans tous les secteurs de la vie culturelle ». Jack Lang, visiblement satisfait de l'éditto de Patrick Cohen sur France Inter, l'a même publié dans la foulée sur tous les réseaux sociaux.

Trouvez-vous normal que, dans la première matinale de France, un éditorialiste payé par l'impôt des Français mette à l'honneur un homme dont le dernier mérite serait d'avoir fermé les yeux, pendant de très nombreuses années, sur les activités passées et présentes d'un pédocriminel notoire au motif qu'il en tirait un avantage financier ? Ne doit-on pas tirer la sonnette d'alarme sur cette hyperconcentration de l'éditorialisation aux mains d'une seule personne, à la fois sur France Inter et sur les chaînes de la télévision publique ?

**Mme Céline Calvez, présidente.** Il y a plusieurs questions dans cette question !

**Mme Corinne Audouin.** Patrick Cohen a une liberté de parole totale : c'est un éditorialiste, personne ne relit ses articles, ses papiers. On ne va certainement pas juger de ce qu'il a écrit. Il est, comme tous les journalistes, responsable devant la loi – si quelqu'un veut porter plainte contre lui pour diffamation ou injure...

Je tiens juste à rappeler que Patrick Cohen ne représente pas toute l'information de France Inter : il est éditorialiste, ce qui est très particulier. Nous avons traité l'affaire Jack Lang dans les journaux de France Inter, nous avons fait de nombreux éléments – papiers, reportages, analyses. Je le sais d'autant mieux que j'ai travaillé le week-end dernier et que je suis présentatrice : j'ai donc diffusé ces sujets. Nous avons rappelé ce qu'il y a dans les dossiers Epstein ; nous avons rappelé sa carrière, notamment à l'IMA (Institut du monde arabe), et comment cela pouvait être parfois compliqué à la tête de cette institution ; tous ces éléments ont été traités. L'information sur une chaîne ne peut pas être jugée sur une chronique de trois minutes : c'est forcément un ensemble, un équilibre qui se fait à l'écoute globale de la radio.

Quant à l'omniprésence de Patrick Cohen, je rappelle qu'il n'est pas l'*anchorman* de la matinale : il a une chronique de trois minutes – à un horaire très exposé, il est vrai – et une autre le soir dans une émission sur France 5 – il ne présente pas le journal télévisé de France 2 ! Pour nous, ce n'est donc pas comparable. Par ailleurs, ce sont deux médias de service public, ce qui, pour nous, a aussi du sens.

**M. Alexis Morel.** Monsieur le rapporteur, j'aimerais citer un autre extrait de cette même chronique. Patrick Cohen dit précisément : « [Il n'est pas question de] l'excuser – pas du tout ! Jack Lang a eu grand tort de profiter des largesses d'un richissime affairiste et, ainsi, de se compromettre avec un prédateur sexuel qu'une première condamnation aurait dû rendre infréquentable. À quel niveau de connivence entre puissants [...] devient-on l'obligé de celui qui vous régale ? Même si les multiples messages échangés avec Epstein ne l'impliquent dans aucun scandale sexuel, même s'il ne fait l'objet que d'une enquête pour fraude fiscale, le président de l'Institut du monde arabe n'avait d'autre choix que de se retirer – question de décence. » Cela a donc bien été rappelé par Patrick Cohen !

Je répète qu'il s'agit d'une case éditorialisée : un éditorial, c'est différent des éléments que nous pouvons produire pour les journaux d'information.

**Mme Céline Calvez, présidente.** Merci d'avoir complété avec l'ensemble de la chronique.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Cela n'enlève rien à l'exactitude des verbatims que j'ai cités de la chronique de Patrick Cohen, reprise sur les propres comptes de Jack Lang sur les réseaux sociaux, ce qui signale une forme d'hagiographie.

Je ne vous ai pas entendu répondre à ma question – la question tweetée par Aymeric Caron et que je me permets de vous relayer. Est-ce que, selon vous, il n'y a rien d'anormal à ce qu'une personne concentre autant d'éditos, le matin sur la radio publique et le soir sur la télé publique, depuis autant d'années ? Est-ce qu'il faudrait davantage diversifier les éditos sur le service public ?

**Mme Céline Calvez, présidente.** Quelqu'un souhaite-t-il ajouter quelque chose aux réponses déjà données par Mme Audouin et M. Morel à cette question ?

**Mme Corinne Audouin.** Je crois avoir répondu à cette question en disant qu'il n'était pas *anchorman* de la matinale et qu'il avait deux positions : un éditio relativement bref et une intervention dans une émission. Encore une fois, ce n'est pas nous qui embauchons les éditorialistes : il faut poser cette question à notre direction.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** J'en viens au cadre social qui vous concerne. Vous avez été un certain nombre à en parler dans vos propos liminaires. Dans son rapport du 14 octobre 2024 consacré à Radio France, la Cour des comptes évoque « des statuts très favorables pour les CDI ».

Je vais vous donner quelques exemples concrets : concernant le temps de travail, les journalistes de Radio France travaillent entre 191 et 197 jours par an – à peine un jour sur deux. À titre de comparaison, parce qu'il faut être exhaustif, c'est 192 jours chez France Télévisions et 225 jours dans la convention collective nationale.

S'agissant des congés, les cadres bénéficient de douze semaines de congés payés par an et les journalistes de Radio France vont jusqu'à quatorze semaines. Pour certains techniciens d'antenne, la semaine ne compte même pas 35 heures, mais 32 heures travaillées.

Voici enfin ce qui m'a le plus interpellé. Lorsque, en 1981, la France est passée aux 39 heures de travail hebdomadaire, Radio France est restée aux 40 heures. À l'époque, Radio France avait obtenu une compensation sous la forme de cinq jours de congés supplémentaires pour l'ensemble des salariés. Mais, alors qu'en 2000, Radio France s'est alignée sur les 35 heures, non seulement les salariés de Radio France ont conservé les cinq jours supplémentaires qu'ils avaient gagnés à titre de compensation en 1981, mais ils ont gagné quatre jours supplémentaires au titre de l'arrivée des nouvelles technologies et de la modernisation.

Ce n'est pas moi qui le dis : c'est écrit noir sur blanc dans le rapport de la Cour des comptes. En le lisant, j'ai pensé à tous les indépendants, j'ai pensé aux agriculteurs, j'ai pensé aux millions de salariés qui n'ont pas ces avantages et qui, bien souvent, travaillent plus que le temps légal, sans heure supplémentaire comptabilisée, et sans rien demander en échange.

Ma question est donc simple : est-ce que vous comprenez que ce temps de travail, ces avantages sociaux, peut-être anachroniques et aussi exorbitants, dénoncés dans le rapport de la Cour des comptes, ces avantages nombreux puissent choquer des millions de Français pour qui travailler davantage, même plus que le temps légal, ne suscite aucune forme de récompense supplémentaire ?

**M. Matthieu Darriet.** Nous nous attendions à cette question.

Tout d'abord, vous parlez de quatorze semaines, mais de quoi parle-t-on ?

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Des journalistes de Radio France.

**M. Matthieu Darriet.** Journaliste à Radio France, je ne bénéficie pas de quatorze semaines de congés. Vous mélangez tout – j'y reviendrai.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Ce n'est pas moi, c'est le rapport de la Cour des comptes. Il faut le dire à la Cour des comptes.

**M. Matthieu Darriet.** Ces quatorze semaines tiennent compte, vous l'avez d'ailleurs très justement expliqué, de la réduction du temps de travail. Les journalistes de Radio France ne travaillent pas 35 heures par semaine, ni même 39 heures, mais 40 heures. Cette durée de travail hebdomadaire ouvre le droit à des compensations.

Les journées de travail durent, dans les faits, plutôt 10 heures. Une enquête interne portant sur les risques psychosociaux vient d'ailleurs de le confirmer pour les stations Ici, dans lesquelles les dépassements du temps de travail légal sont chroniques dans de nombreuses rédactions. Une expertise indépendante avait déjà pointé le problème en 2021 en relevant des durées de travail hebdomadaires supérieures à 45 heures et atteignant parfois 50 heures.

En outre, certains jours de congés sont octroyés pour compenser les jours fériés qui ne sont pas chômés. Les dimanches et les fêtes, y compris le 1<sup>er</sup> mai, sont, pour les journalistes, des jours comme les autres, qui ne font l'objet d'aucune majoration financière. D'ailleurs, c'est un petit jeu, chaque jour férié, le SNJ publie un tweet destiné à la Cour des comptes : il montre des journalistes en train de travailler dans les rédactions nationales et dans le réseau Ici.

Les chiffres de la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares), que vous ne contesterez pas, j'imagine, monsieur le rapporteur, indiquent que le temps de travail effectif moyen des Français s'élève à 1 661 heures par an. Or, comme nos journées durent 9 heures – dans les faits, plutôt 10, mais prenons une fourchette basse –, les journalistes de Radio France travaillent 1 773 heures – ou 1 728 pour ceux qui bénéficient d'une semaine de congés supplémentaire liée à l'ancienneté. Notre temps de travail effectif se situe donc dans la moyenne de celui des Français.

Même si nous sommes un syndicat, nous ne regardons pas dans l'assiette des autres... mais nous tenons à vous rappeler, puisque vous avez cité la convention collective des journalistes, que les différences ne sont pas si grandes avec RTL et Europe 1, pas plus qu'avec *Le Progrès*, *L'Équipe* ou *Le Monde*, organes de presse dans lesquels le temps de travail tourne autour de 196 jours par an.

De très nombreux journalistes emploient leur temps libéré pour faire de l'éducation aux médias : même si cette tâche entre dans les missions de Radio France, il n'y a pas d'argent pour l'effectuer. Nous avons formé des gens qui vont, pendant leur temps de repos, dans les écoles pour éduquer les jeunes aux médias, action que vous jugerez comme moi fondamentale.

Monsieur le rapporteur, il est logique que vous ayez remarqué cela dans le rapport de la Cour des comptes, mais nous aurions aimé que vous releviez aussi dans ce rapport, et que vous le disiez à la Représentation nationale et à tous ceux qui nous regardent, que la Cour des comptes estime l'entreprise correctement gérée et considère que ce résultat a eu des effets sur les salariés. Par ailleurs, la Cour a affirmé que le choix d'intégrer la totalité de la production s'est révélé un gage d'efficacité, notamment dans le domaine numérique ; ce constat est fondamental pour Radio France.

**M. Lionel Thompson.** Nous sommes parfaitement conscients des réalités sociales et économiques que vivent actuellement les Français : c'est notre métier de les documenter. Je suis fils de cuisinier, je vis en Seine-Saint-Denis et je connais la situation sociale française et le nombre d'heures de travail des habitants de notre pays. Si les gens travaillent au-delà du cadre légal, il appartient à vous, législateur, d'y remédier. Je ne suis pas certain qu'on améliorera la situation des boulangers et des agriculteurs en rognant sur les droits sociaux des salariés de Radio France, qui n'ont en outre rien d'exorbitant, contrairement à ce qui est dit.

Les quatorze semaines ne concernent que les journalistes et ne correspondent pas à quatorze semaines de congés. Nous l'avions dit à la Cour des comptes, qui aurait été bien inspirée de passer un peu plus de temps avec nous ; elle aurait ainsi vu plusieurs aspects de notre travail quotidien qui expliquent le volume de congés et de jours de RTT. Ces derniers s'expliquent par le fait que nous travaillons au-delà des 39 heures, *a fortiori* des 35. Si on touche à cet équilibre, nous passerons aux 40 heures effectives : Radio France et le contribuable n'y gagneront rien. Nous avons cinq semaines de congés payés comme tout le monde et une semaine supplémentaire à partir de huit ans d'ancienneté, comme beaucoup de cadres dans des grosses boîtes privées. Nous bénéficions également de trois semaines de congés divers pour compenser les jours fériés que nous ne chômons pas.

Certaines durées effectives de travail à Radio France sont, pour le coup, exorbitantes du cadre légal. Un rapport du cabinet Isast de 2022 avait pointé plusieurs problèmes : « l'alimentation d'internet » – on parlait à l'instant de modernisation – « impacte fortement les temps de travail », les « effectifs et les moyens [sont] insuffisants », le besoin de production entraîne des dépassements de la durée légale du temps de travail, « de nombreux salariés travaillent au-delà du temps prévu par leur contrat de travail, une partie du travail produit correspond donc à du travail dissimulé » –il s'agit du service public ! 2022, ce n'est pas bien vieux ; il y a eu entretemps des actions de Radio France qui ont un peu amélioré la situation, mais le naturel est vite revenu.

Dans ces conditions, les attaques contre les congés et les droits sociaux ne sont pas très populaires chez les salariés. Nous défendrons ces droits, car ils ne sont pas exorbitants : ils compensent des conditions sociales qui n'ont rien d'enviable. Les gens ne prennent pas intégralement leurs congés et en épargnent une partie sur leur compte épargne-temps pour les monétiser. Les salaires ne sont en effet pas très élevés et n'augmentent que faiblement, et ils sont bouffés par l'inflation – depuis quelques années, le pouvoir d'achat des salariés diminue.

Si l'on étudie le cadre social, prenons tous les éléments en compte. À ce titre, nous regrettons que la Cour des comptes n'ait pas adopté une vue d'ensemble. Elle souligne néanmoins des aspects plus positifs sur la situation sociale et la gestion.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Vous affirmez que je me trompe, mais il faudra le dire à la Cour des comptes, car je n'ai fait que reprendre leurs chiffres et leurs constats.

Vous expliquez que les quatorze semaines de congés dont bénéficient les journalistes de Radio France se justifient par les conditions de travail particulières des personnels de radio, notamment le fait de travailler le week-end, la nuit ou les jours fériés. Il n'en reste pas moins que cela fait trois fois plus de congés payés que le reste des Français. De tels avantages restent, à la lecture du rapport de la Cour des comptes, difficilement justifiables car, en seulement sept mois, 279 journalistes ont demandé des autorisations pour travailler dans d'autres médias pendant leurs congés : cela ébranle votre discours selon lequel les journalistes sont tellement fatigués qu'ils méritent trois fois plus de congés que les Français. Ne convenez-vous pas que le nombre total de jours de congés, quatorze semaines par an pour les journalistes de Radio France, est trop élevé ?

**M. Matthieu Darriet.** Je vous ai déjà répondu, monsieur le rapporteur : pour faire de l'éducation aux médias, les gens demandent une autorisation de collaboration extérieure. La plupart du temps, ces interventions sont, comme l'a précisé Alexis Morel, dispensées gratuitement.

**Mme Céline Calvez, présidente.** Peut-être serait-il opportun de distinguer la collaboration avec un autre média des interventions bénévoles, organisées parfois par des associations, destinées à éduquer des publics, notamment scolaires, aux médias.

**M. Renaud Dalmar.** Nous regrettons de ne pas avoir pu nous entretenir avec la Cour des comptes après la présentation de leur rapport : les échanges ont toujours lieu en amont seulement, puis nous découvrons ce qu'elle a produit. Nous aurions eu plusieurs sujets à aborder, notamment la confusion faite dans le rapport, que semble reprendre à son compte le rapporteur, entre les jours de RTT, destinés à compenser une durée du travail dépassant celle fixée par la loi, et les congés payés. Les jours de RTT ne sont pas des congés payés, mais un moyen de respecter la durée légale de travail hebdomadaire, ces 35 heures que la CFDT défend.

Vous avez fait référence à l'histoire, monsieur le rapporteur, une discipline qui m'est chère et qu'il convient de convoquer pour expliquer ces congés. Les congés de modernisation ont été instaurés pour compenser des rémunérations très faibles au regard de leur niveau dans notre secteur d'activité. Radio France ne pouvait pas se permettre d'accorder des augmentations générales des salaires ; il n'y a ainsi eu qu'une seule progression générale au cours des dix dernières années, comme lors de la décennie précédente. La direction pourrait tout à fait proposer le rachat de ces congés, mais elle ne l'a pas fait jusqu'à présent.

Vous évoquez le rythme de 32 heures de travail des techniciens. Comme vous l'avez supposé, cette durée compense le travail de nuit de cette catégorie d'employés. Vous n'ignorez pas que Radio France fonctionne vingt-quatre heures sur vingt-quatre et que les antennes émettent la nuit. Des techniciens commencent ou finissent leur service à 2, 3 ou 4 heures du matin.

Les indépendants choisissent leur durée de travail : peut-être qu'ils travaillent plus pour pouvoir gagner plus. Cette approche n'est pas transposable à Radio France. Je vous invite, par ailleurs, à vous interroger sur la crise des vocations dans la boulangerie : la jeune génération n'est pas disposée à accepter des conditions dégradées de travail comme le dépassement des 35 heures.

Enfin, je tiens à citer un titre de paragraphe du rapport de la Cour des comptes sur les avantages sociaux : « Les accords catégoriels sont structurants pour le quotidien de Radio France ».

**Mme Céline Calvez, présidente.** Nous arrivons à la fin des questions du rapporteur...

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Permettez-moi d'en poser une autre, madame la présidente...

**Mme Céline Calvez, présidente.** Laissez-moi parler...

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Vous n'avez pas annoncé...

**Mme Céline Calvez, présidente.** Alors là, non ! J'allais te donner la parole...

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Vous n'avez pas annoncé qu'il s'agissait de ma dernière question !

**Mme Céline Calvez, présidente.** J'allais te donner la parole mais si tu m'interromps, nous allons passer directement aux questions des membres de la commission.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Laissez-moi poser une dernière question, qui est importante, sur le cadre social !

**Mme Céline Calvez, présidente.** Monsieur le rapporteur, je constatais que nous étions parvenus à la fin des quarante-cinq minutes qui vous étaient imparties. J'allais inviter les personnes auditionnées à faire des réponses plus brèves afin de vous donner la possibilité de poser une dernière question, mais vous venez de m'interrompre, ce qui ne m'engage pas du tout à vous redonner la parole alors que nous venons de dépasser...

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** C'était simplement pour vous demander...

**Mme Céline Calvez, présidente.** Nous avons des demandes de la part...

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** ... de me laisser poser une question...

**Mme Céline Calvez, présidente.** Dans ce cas, nous allons passer...

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** ..., sachant que vous ne m'aviez pas prévenu que la question précédente était la dernière.

**Mme Céline Calvez, présidente.** J'avais annoncé qu'à 16 h 20 nous passerions aux questions des députés. Je vous ai laissé poser une question complémentaire...

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Vous ne m'avez pas prévenu...

**Mme Céline Calvez, présidente.** ... pour clore nos échanges sur le rythme et le temps de travail, et vous pourrez poser une autre question plus tard, mais il est maintenant 16 h 28.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Vous ne m'avez pas prévenu qu'il s'agissait de ma dernière question !

**Mme Céline Calvez, présidente.** Je vous ai indiqué qu'à 16 h 20, nous entamerions une autre partie de cette audition...

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Vous ne l'avez pas dit, madame la présidente.

**M. Erwan Balanant.** Respectez la présidence !

**Mme Ayda Hadizadeh.** Arrêtez de créer des incidents !

**Mme Céline Calvez, présidente.** Il est 16 h 28. Vous n'aviez qu'à arriver à l'heure et non avec cinq minutes de retard.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** J'étais là à 15 h 04. Laissez-moi poser une dernière question importante sur le cadre social.

**Mme Céline Calvez, présidente.** C'est moi qui préside et je précise que les orateurs des groupes disposent de deux minutes pour poser leurs questions. (*M. le rapporteur se saisit de son téléphone portable.*) Mais fais un tweet si tu veux, si ça t'amuse.

Les réponses ne devront pas non plus excéder deux minutes : je sais que c'est difficile, car vous êtes nombreux, mais vous devez vous répartir la parole.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Laissez-moi poser une question.

**Mme Céline Calvez, présidente.** Il n'y a pas de demande de prise de parole du Rassemblement national ni d'Ensemble pour la République...

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Tu pouvais me laisser poser ma question puisque le Rassemblement national n'est pas représenté !

**Mme Céline Calvez, présidente.** ..., nous commençons donc par La France insoumise.

**M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP).** Comme d'habitude, nous constatons que l'extrême droite a un problème avec la concertation sociale et la vie des entreprises ; elle fantasme la conduite des affaires plus qu'elle ne la connaît.

L'une des forces du service public est la prévisibilité et la transparence des carrières et des rémunérations. Comment sont perçus le mercato et l'arrivée de personnalités connues comme Benjamin Duhamel, qui viennent damer le pion à des professionnels travaillant à Radio France ?

Quel est le rôle des éditorialistes ? On n'aurait pas à se poser de questions sur leur place et leur omniprésence si on s'abstenait tout simplement d'en avoir à la radio. En effet, la fonction d'un éditorialiste est de donner son avis, ce qui appartient au registre de l'opinion : ce rôle est normal dans la presse écrite, mais il l'est beaucoup moins dans l'audiovisuel. Le service public ne gagnerait-il pas à se passer d'éditorialistes et à s'en tenir à sa mission d'information du public ? (*M. le rapporteur sort de la salle*)

Au revoir, monsieur le rapporteur !

**M. Erwan Balanant.** Il s'en va, c'est scandaleux !

**M. Matthieu Darriet.** Nous pensons que Radio France compte des dizaines de journalistes capables de faire le travail de Benjamin Duhamel ou de toute autre pointure venue de l'extérieur. Il y a d'excellents interviewers dans les radios locales, rodés à l'exercice de l'entretien avec des ministres, des députés, des chefs d'entreprise ou des syndicalistes. Nous préférierions que notre entreprise reconnaisse qu'elle dispose d'un vivier suffisant pour en extraire des membres talentueux et les placer à ces postes visibles, d'autant qu'une telle politique présenterait un avantage certain pour ses finances. C'est dommage que le rapporteur soit sorti ; je suis sûr que cet aspect financier l'aurait intéressé.

**M. Alexis Morel.** Il nous importe que les cases des éditoriaux soient très clairement distinguées de celles dédiées à l'information dans les journaux. La séparation doit être très claire pour les auditeurs et les auditrices. Ce sont deux métiers différents, même si nous sommes tous journalistes. Les éditorialistes donnent leur opinion quand ceux qui informent ont pour tâche de relater des faits.

*(M. le rapporteur reprend sa place.)*

**Mme Ayda Hadizadeh (SOC).** Avant de poser ma question, je tiens à vous apporter mon soutien, madame la présidente. M. le rapporteur n'a pas été bâillonné, contrairement à ce qu'il a dit et est peut-être en train de tweeter.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Je n'ai pu poser que six questions !

**Mme Ayda Hadizadeh (SOC).** Vous aviez annoncé, madame la présidente, le séquençage des questions et je vous remercie d'avoir respecté l'horaire que vous aviez fixé, car nous avons, nous aussi, d'autres obligations à honorer.

Je remercie également les journalistes présents pour avoir rectifié les faits avec précision. L'audiovisuel public n'est pas en faillite et vous ne bénéficiez pas de quatorze semaines de congés payés. J'espère que ces deux éléments seront désormais intégrés dans la suite des travaux de la commission d'enquête. La diffusion de fausses informations est une aberration et une honte pour le travail parlementaire.

J'ai travaillé au ministère de l'éducation nationale ; parmi les actions éducatives dont j'avais la charge en tant que cheffe de bureau, celle qui recueillait la plus forte adhésion et la plus large participation des enseignants était la semaine des médias et de l'information. Or cette semaine ne peut exister que grâce à l'investissement de nombreux journalistes, partout en France. Je tenais à vous en remercier.

Si nous devons réformer l'audiovisuel public, comment faire en sorte que la voix des journalistes de terrain pèse davantage dans la gouvernance et ne soit pas seulement consultative ?

**M. Benoît Gaspard.** Nous estimons inutile une réforme de la gouvernance de l'audiovisuel public ; au contraire, elle risquerait d'abîmer quelque chose qui fonctionne. L'information à la radio étant différente de celle à la télévision, il est nécessaire de conserver une pluralité. Dans l'hypothèse d'une concentration de l'organisation de l'information, nous ne voyons pas comment les journalistes de radio pourraient se faire mieux entendre. Pour cela, il n'y a pas d'autre solution est de rester une entreprise de radio.

**M. Matthieu Darriet.** Le SNJ s'est déjà prononcé sur l'indépendance des rédactions, question qui ne concerne pas uniquement l'audiovisuel public et qui se pose dans les rédactions des éditeurs privés.

Il convient d'appliquer la réglementation européenne et de prévoir une instance indépendante chargée de gérer l'audiovisuel public, comme cela existe dans d'autres pays ; surtout, il faut assurer la prévisibilité des financements, sans laquelle le discours sur l'indépendance n'a aucun effet.

**Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS).** Ce n'est pas la première fois que les faits contredisent les jugements émis par la Cour des comptes sur les conditions sociales d'emploi dans la fonction publique. La Cour des comptes est utile pour les comptes, mais elle ne se révèle pas la meilleure source d'information pour connaître les situations sociales.

Les producteurs d'émissions diffusées sur les antennes générales de Radio France qui ne sont pas salariés peuvent être licenciés du jour au lendemain puisqu'ils n'ont pas de contrat de travail – comme nous le savons, de tels cas se sont déjà produits. S'agit-il d'un bon système ? Faut-il le maintenir, sachant que certains contentieux prud'homaux ont abouti à une requalification de ces collaborations en CDI ? À la lumière de ces cas, serait-il opportun de construire une nouvelle architecture, juridiquement viable, qui continuerait de reposer sur des CDD pour faciliter l'organisation de l'antenne ?

Radio France a subi de fortes baisses budgétaires ces dernières années : quelles en sont, aux yeux de la base, les conséquences sur l'information et les autres programmes ? Au-delà des chiffres, il est intéressant pour nous d'en savoir davantage sur les conditions de travail et la possibilité d'exercer les missions qui vous sont confiées.

**M. Benoît Gaspard.** Les conséquences des économies sont de tout ordre. La charge de travail augmente constamment, entraînant des troubles sur la santé et une hausse préoccupante du nombre d'arrêts maladie. Ce phénomène nous a conduits à déclencher des expertises dans le réseau Ici à Paris. Nous pourrions vous transmettre le résultat de ces enquêtes si cela vous intéresse. L'impact est également éditorial, puisque la fermeture de Mouv' est programmée pour la fin de l'année. Nous avons des discussions très complexes sur l'élaboration d'un programme destiné aux enfants. La question économique s'est invitée partout et elle pèse sur toutes et tous.

L'intersyndicale est, me semble-t-il, unanime pour défendre la nécessité de travailler à une possible requalification en CDI des contrats à durée déterminée d'usage (CDDU) dont sont titulaires les personnels d'antenne. Parmi ces derniers figurent des salariés permanents, pour lesquels l'octroi d'un CDI n'empêcherait pas les évolutions éditoriales au sein des chaînes : nous demandons depuis longtemps à la direction l'ouverture d'une négociation sur ce point.

**M. Renaud Dalmar.** Si ces personnels sont en CDDU et ont un statut d'intermittent, sans en être puisque certains d'entre eux n'ont pas d'autre employeur que Radio France depuis trente-cinq ans, c'est à cause de la jauge d'emplois fixée par les ministères de tutelle à l'entreprise. Les CDDU permettent à celle-ci de ne pas comptabiliser ces salariés dans ses emplois ; sans ces contrats, Radio France ne pourrait plus employer ces personnes.

Il est intéressant que vous évoquiez les producteurs, car on parle beaucoup des journalistes alors que les producteurs qu'on entend sur les antennes, et qui ont d'ailleurs un temps d'antenne supérieur, n'ont pas les mêmes droits ni les mêmes possibilités que les journalistes.

**M. Erwan Balanant (Dem).** Je vous remercie d'avoir rappelé la réalité de votre métier. Ce n'est pas simple d'être journaliste dans notre pays ; même dans l'audiovisuel public, ce n'est pas une sinécure. On assiste depuis quelques mois à une opération de dénigrement de votre travail. Le groupe Les Démocrates et moi-même tenons à vous soutenir ; j'ai eu l'impression que vous pensiez que vous n'étiez pas assez soutenus, mais nous le faisons sans arrêt.

Vous avez dit, en réponse à Mme Hadizadeh, qu'il n'y avait pas d'évolution de la gouvernance à mener car tout fonctionnait. Certes, notre pays dispose d'un audiovisuel puissant qui fait bien son boulot, mais de nouveaux phénomènes émergent. Que l'on se pose la question d'une organisation différente face à l'arrivée des Gafam et des plateformes semble opportun. Face aux risques d'ingérence informationnelle, de *fake news* et de concentration à l'étranger, comment l'audiovisuel public peut-il être un outil de souveraineté intellectuelle, informationnelle et culturelle pour notre pays ? Cette question devrait être au centre des travaux de la commission d'enquête.

Monsieur le rapporteur, vous posez toujours les mêmes questions relatives aux finances, domaine que vous avez l'air de parfaitement maîtriser, et c'est très bien, mais vous semblez totalement méconnaître la réalité du travail de terrain, de l'activité d'un journaliste, par exemple reporter d'images (JRI), ou d'un régisseur – ne voyez pas dans ce propos une charge. Mesdames, messieurs, pourriez-vous prendre le rapporteur en stage pendant une ou deux semaines pour lui montrer comment fonctionne la production de l'information dans notre pays ?

**M. Léo Corcos, vice-président de la SDJ de Radio France.** Je travaille à Ici ; la plus belle marque de confiance nous est donnée par les auditeurs, qui nous félicitent pour notre travail sur le terrain, où ils sont contents de nous voir lorsque nous réalisons des reportages ou des interviews.

Nos résultats sur le numérique sont bons et valorisés par notre direction. Le site et l'application du réseau Ici ont reçu 93,5 millions de visites en janvier 2026, en hausse de 80 % en un an. Le chiffre me semble suffisamment éloquent.

Les enquêtes nous sont favorables : pendant l'entre-deux-tours des élections législatives de 2024, les journalistes des stations Ici ont reçu de nombreuses félicitations pour leur travail. Nos auditeurs nous témoignent leur confiance, ce qui constitue pour nous, journalistes du service public engagés pour celui-ci, notre plus grande fierté.

**Mme Christine Zazial.** Radio France forme au numérique les journalistes et les animateurs, que je représente pour l'Unsa.

Monsieur Alloncle, vous avez avancé de nombreux chiffres mais personne ne connaît ceux relatifs au temps consacré à l'éducation aux médias à l'extérieur de la radio et à l'accueil, tous les jours dans nos stations, de ceux qui veulent apprendre le métier. Nous jouons un rôle de formateurs pour lequel nous ne sommes pas payés, mais que nous assurons depuis fort longtemps avec beaucoup de cœur et d'engagement. Il convient de le rappeler, car aucun chiffre n'est disponible au sujet de cette action qui fait partie intégrante de notre mission de service public.

**M. Emmanuel Maurel (GDR).** Une offensive est lancée contre le service public de l'audiovisuel, une entreprise de dénigrement qui s'inscrit dans un projet politique de privatisation. Sachez toutefois que plusieurs parlementaires représentent les très nombreux Français qui aiment Radio France pour la qualité de ses programmes, notamment celle de ses podcasts, qui m'impressionnent particulièrement.

L'un d'entre vous a affirmé que la starification n'était pas sa tasse de thé. Je pourrais faire mien ce propos, mais il convient de poursuivre la réflexion : faut-il obéir au canon de l'animateur ou de l'éditorialiste star ? La plus-value n'est pas toujours spectaculaire et cette approche peut même se révéler parfois contre-productive. La spécificité d'une radio publique pourrait tenir au refus de suivre cette injonction.

Certains d'entre vous ont un autocollant « La fusion, c'est non ! » sur leur ordinateur. De nombreux ministres nous ont vanté l'intérêt d'une holding de l'audiovisuel public et d'une « BBC à la française ». Quelle est votre opinion à ce sujet ?

Quelle est la stratégie de la radio publique française pour attirer un jeune public qui n'écoute pas forcément la matinale de France Inter, de France Culture ou de France Musique ?

La radio publique est censée s'abstraire de la course à l'audience ; or je ne compte plus les matinales de France Inter où l'on entend les présentateurs s'enorgueillir d'un gain d'audience de 0,5, 1 ou 2 points. Ça vire parfois un peu au grotesque. Ressentez-vous une pression dans ce domaine ou n'est-ce qu'un élément parmi d'autres de l'appréciation de la qualité de vos programmes ?

**M. Léo Corcos.** Journaliste dans la Creuse, on me reconnaît, ainsi que mes collègues, dans la rue. La légende de la station Ici Creuse, qui indique que les gens reconnaissent les journalistes à leur voix, se vérifie. Mais nous ne nous percevons pas comme des stars : au contraire, cette proximité du public nous oblige, car notre travail est scruté dans ce petit territoire où nous réalisons de fortes audiences. Nous sommes ainsi incités à faire preuve d'une grande rigueur et nous nous trouvons bien loin du star-system.

**M. Lionel Thompson.** Nous préférons toujours voir monter des talents internes : Radio France a longtemps su le permettre, mais cette capacité s'est étiolée ces derniers temps, justement à cause de la pression mise sur les audiences, d'où la recherche de personnalités « vues à la télé ».

La pression sur les audiences n'est pas nouvelle : j'ai plus de trente ans de maison et je situe le tournant à la présidence précédant celle de Jean-Paul Cluzel ; à partir de ce moment-là, on a présenté certaines émissions comme des grand-messes et on a scruté leurs audiences. L'approche était différente il y a trente ans.

De notre côté, nous avons tendance à accorder de l'importance aux audiences parce qu'elles sont, par les temps qui courent, notre bouclier contre les attaques – nous en sommes là. Nos missions de service public sont primordiales à nos yeux ; ensuite, l'émission rencontre son audience ou non, et si ce n'est pas le cas, nous en tirons les conséquences.

**Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP).** À France Inter, Adèle Van Reeth a subi en juillet 2024 une motion de défiance en raison d'un management brutal, du remplacement du chef du service politique par Patrick Cohen et, plus largement, de l'impossibilité de lui faire confiance pour diriger la station. Cette même Mme Van Reeth a aussi été à l'initiative d'une

véritable purge idéologique entraînant la perte de 500 000 auditeurs en un an. Depuis lors, elle a perdu son poste. Quelles informations complémentaires avez-vous sur les raisons de son départ ? Considérez-vous celui-ci comme un bon signal ?

J'aimerais aussi vous interroger sur le bilan de la fusion entre France Bleu et les programmes régionaux de France 3, ainsi que sur le rapprochement entre la chaîne de télévision et la station de radio France Info. La CGT avait qualifié la première opération de « pari risqué et inutile », soulignant que les audiences de France Bleu étaient en hausse, avec 87 000 auditeurs supplémentaires en un an.

**Mme Céline Calvez, présidente.** Votre première question a déjà été largement abordée.

**M. Benoît Gaspard.** Nous déplorons que les matinales filmées, en partenariat avec France Télévisions, ne soient pas un succès. Nous doutons de la pertinence de cette pratique, qui n'est pas forcément une bonne chose pour la radio de proximité. La radio publique a raison de faire de l'audio sa priorité et devrait se recentrer là-dessus. Ce serait d'ailleurs un bon remède contre la starification à outrance. L'audio permet aussi de préserver nos spécificités et d'atteindre des publics qui devraient décrocher un peu des écrans. Pour toutes ces raisons, les projets de matinales filmées et de productions communes avec la télévision sont à peser au trebuchet, car ce ne sont pas toujours de très bonnes idées.

**M. Renaud Dalmar.** Je souscris totalement aux propos de Benoît Gaspard. Pour faire le lien avec les questions posées par M. Balanant, la raison fondamentale de notre opposition au projet de fusion est que la radio n'est pas la même chose que la télévision. Une auditrice n'est pas une téléspectatrice. Il s'agit de deux secteurs très différents, obéissant à des stratégies et s'adressant à des publics très différents. Disons-le clairement : pour la CFDT, le média global n'existe pas. C'est un leurre ou un fantasme.

**Mme Céline Hervieu (SOC).** Je ne suis pas membre de cette commission, mais je déplore souvent la tournure des échanges qui y ont lieu et le spectacle qui en résulte ! Les questions posées relèvent bien souvent davantage de l'accusation que de l'enquête réelle.

Monsieur Corcos, vous avez évoqué les audiences. Au-delà de ces chiffres et du soutien que vous apportent certains groupes politiques, une enquête réalisée par Ipsos en 2025 révèle que 71 % des Français considèrent que la radio publique s'adresse à toutes les catégories de la population, que 69 % d'entre eux ont une bonne image de leur audiovisuel public et que plus d'un Français sur deux estime que l'information diffusée est fiable et indépendante. Même si l'on peut faire mieux, il me semblait important de rappeler tout cela.

Je souhaiterais vous interroger sur la campagne de dénigrement que vous évoquiez et ses conséquences psychologiques sur les agents. Pouvez-vous préciser l'impact du cyberharcèlement sur votre capacité à faire correctement votre travail ?

**M. Matthieu Darriet.** Je vous remercie d'avoir rappelé ces chiffres, qui reflètent la façon dont Radio France est réellement perçue par nos publics.

L'ambiance un peu délétère autour de l'audiovisuel public a deux effets.

Le premier est effectivement le cyberharcèlement : la moindre publication ou le moindre tweet provoque un déchaînement ciblant directement le journaliste concerné. Au sein de ma rédaction, à Ici Nord, notre journaliste sportif a ainsi été victime d'une campagne de

dénigrement bien orchestrée. Le seul moyen de casser cette dynamique a été la publication par toute la rédaction d'un texte écrit qui a été partagé et repris dans des tweets pour essayer de renverser la vapeur.

L'autre conséquence, plus grave encore que le cyberharcèlement, se manifeste sur le terrain. Ainsi, la rédaction d'Ici Touraine a été victime de deux agressions en moins de trois mois : d'abord un coup de fil, avec des menaces de mort explicites, puis l'agression physique d'un journaliste et d'un rédacteur en chef sur le terrain. Nous avons lancé en interne un appel à l'ensemble des journalistes pour faire remonter tous ces faits car nous savons très bien que dans certaines stations locales, des cadres y renoncent sous prétexte que cela ferait partie du jeu. Non, nous voulons que tout remonte afin de dresser un tableau complet de ce qui se passe et appréhender le problème dans toute son ampleur. Avec la campagne municipale qui commence, nous imaginons évidemment que cela ne va pas s'arranger...

**M. Léo Corcos.** Je profite de cette audition pour exprimer notre soutien à tous nos collègues qui ont pu être malmenés sur le terrain, pour des raisons diverses et variées. La société des journalistes a publié un communiqué invitant chacun d'entre eux à se signaler afin que l'information puisse être remontée au réseau. À de multiples reprises, nous avons interpellé la direction de Radio France à ce sujet. Matthieu Darriet a évoqué les pressions politiques, qui viennent de tous les bords, et le cyberharcèlement. Malgré ces difficultés, nos collègues essaient de travailler le plus sereinement possible, avec le soutien de leur rédaction, des organisations syndicales et de la société des journalistes.

**Mme Céline Calvez, présidente.** Monsieur le rapporteur, je vais maintenant vous redonner la parole. Si vous en êtes d'accord, la durée des questions et des réponses sera limitée à deux minutes, afin que vous puissiez poser le maximum de questions.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Comme je l'ai signalé tout à l'heure, j'ai encore quelques questions sur le cadre social, notamment sur les indemnités de départ. La Cour des comptes relève, à la page 99 de son rapport, que « le code du travail prévoit la possibilité d'une mise à la retraite par l'employeur à partir de 67 ans contre le versement d'une indemnité », mais que, « par usage », Radio France paie cette indemnité « dès lors que le salarié part après 65 ans ». On apprend par ailleurs que les indemnités de départ, qu'il s'agisse d'un départ à la retraite ou d'un licenciement, représentent 14 millions d'euros par an, ce qui équivaut à la masse salariale totale de France Culture et France Musique réunies. Ma question est donc simple : pour quelle raison pouvez-vous encore revendiquer des indemnités de départ aussi généreuses, alors même que la loi n'exige pas un tel versement ? Au fond, qu'est-ce qui vous place au-dessus des lois ?

**M. Renaud Dalmar.** Ces indemnités de départ ne sont pas au-dessus des lois. Il s'agit très souvent d'indemnités de licenciement versées à des salariés certes en CDDU mais qui peuvent avoir été employés, de fait, en permanence pendant trente ans. Si Radio France ne les versait pas, elle risquerait de se retrouver aux prud'hommes, où le juge pourrait, en quelques minutes, requalifier le contrat de travail en CDI, obliger l'employeur à procéder à un licenciement en bonne et due forme, et donc imposer le versement d'indemnités de licenciement et la réparation du préjudice subi. Pour éviter de se retrouver au tribunal pour une dizaine ou une quinzaine de cas par an, Radio France verse donc des indemnités de départ, qui s'avèrent bien inférieures aux indemnités de licenciement auxquelles les salariés concernés pourraient prétendre s'ils voulaient faire valoir leurs droits.

**M. Matthieu Darriet.** Il ne vous aura pas échappé que l'âge de départ à la retraite a été reporté de 65 à 67 ans !

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Mais le rapport de la Cour des comptes date d'avant cette réforme !

**M. Matthieu Darriet.** Je peux vous assurer que Radio France ne verse aucune indemnité de départ qui ne serait pas conforme à la règle.

S'agissant des montants, je rappelle que de nombreux départs de journalistes sont dus à une inaptitude professionnelle, et que c'est l'indemnité conventionnelle qui doit être versée dans ce cas. Comme son nom l'indique, cette indemnité est prévue par la convention collective ; elle concerne donc l'ensemble des journalistes de France et n'est absolument pas spécifique à l'audiovisuel public.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Monsieur Darriet, vous semblez mettre en cause mes propos. Vous êtes sous serment. Selon vous, la Cour des comptes a-t-elle menti ou s'est-elle trompée dans le passage du rapport que j'ai cité ?

**M. Matthieu Darriet.** Il faudrait lui poser la question, mais selon moi, c'est juste une erreur.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** À la page 99 du rapport de la Cour des comptes, il est écrit que « le code du travail prévoit la possibilité d'une mise à la retraite par l'employeur à partir de 67 ans contre le versement d'une indemnité » mais que, « par usage », Radio France paie cette indemnité « dès lors que le salarié part après 65 ans ». Selon vous, les membres de la Cour des comptes auraient donc commis une erreur lorsqu'ils ont rédigé ce passage ?

**M. Matthieu Darriet.** Je vous ai répondu. Ce n'est pas du tout la réalité de ce qui se passe à Radio France.

**M. Renaud Dalmar.** Je pense qu'il ne s'agit pas d'une erreur, mais d'une confusion entre les statuts. Pour un salarié en CDDU, ces limites d'âge de 65 et 67 ans n'existent pas. Effectivement, Radio France verse des indemnités aux salariés à qui elle demande de partir ; dans le cas contraire, elle serait hors-la-loi.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Cela fait un certain nombre d'erreurs que vous épinglez dans le rapport de la Cour des comptes ! C'est dommage, parce que nous avons entendu ses représentants il y a quelques semaines ; je pense que je leur poserai ces questions par écrit et que je leur transmettrai vos remarques. Comme vous le voyez, je ne fais que citer des passages du rapport de la Cour des comptes ; j'espère donc que vous ne doutez pas de la sincérité de mes questions.

À la page 96, il est écrit : « En tout, soixante-cinq primes sont recensées, liées aux conditions de travail ou à la fonction, qui vont de la prime de coiffure à l'indemnité sortie moto [...]. » À l'heure où l'on demande toujours plus d'efforts aux Français, seriez-vous prêts à renoncer à un certain nombre de ces primes ? D'ailleurs, certaines ne sont-elles pas anachroniques ?

**M. Benoît Gaspard.** Il n'y a plus de primes qui soient anachroniques car le nouvel accord collectif de 2017, fruit d'une négociation de plus de cinq ans, a mis un terme à un certain nombre de primes de fonction ou d'indemnités qui ne correspondaient peut-être plus à la réalité du terrain.

Celles qui demeurent sont réellement liées à la pénibilité de certaines activités spécifiques. Les indemnités sortie moto, que vous avez mentionnées, sont ainsi versées à des techniciens qui accompagnent les journalistes sur le terrain, qui travaillent dans des conditions très complexes et dont les horaires sont extrêmement étendus. Aucune prime existante ne me paraît donc déplacée ou décalée par rapport à une situation de pénibilité ou à des contraintes sur le terrain. C'est dans le cadre du dialogue social et de la négociation que ces listes peuvent être mises à jour, lorsque cela est nécessaire.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Si je vous parle du poids de la bureaucratie, c'est aussi parce que j'ai pu découvrir, à la page 62 du rapport de la Cour des comptes, que les journalistes ne représentent que 19 % des effectifs de Radio France, à côté de 63 % de personnels administratifs, techniques ou managers. Autrement dit, il y a trois membres du personnel technique, d'encadrement ou administratif pour un seul journaliste. Comme expliquez-vous ce ratio ?

**M. Renaud Dalmar.** Je vous ai déjà entendu poser cette question à la directrice générale de Radio France, qui n'a pas développé sa réponse. Là encore, il y a peut-être un problème de compréhension de la dénomination « personnel technique et administratif ». À Radio France, où l'on dénombre 150 références métier, cette appellation s'applique à tout membre du personnel qui n'est pas journaliste ou producteur. Ainsi, tous les réalisateurs, tous les chargés d'édition dans le numérique – un domaine où l'on compte 130 emplois –, toutes les personnes qui développent les applications, tous les techniciens, tous les attachés de production, tous les chargés de programmes, qui préparent les émissions, et tous les collaborateurs chargés du bâtiment de la Maison de la radio font partie du personnel technique et administratif. Toutes ces personnes sont intégrées à Radio France. Comprenez bien qu'au regard de la palette des activités exercées par l'établissement, que je vous ai un peu décrites dans mon propos liminaire, nous avons besoin de beaucoup de salariés !

**M. Matthieu Darriet.** Si vous êtes invité à la matinale d'Ici Hérault, vous aurez devant vous un journaliste, qui vous posera des questions, un animateur, un technicien, et vous rencontrerez aussi une chargée d'accueil. Voilà pourquoi le nombre de journalistes n'est pas si important que cela. Ce n'est pas de la bureaucratie ! Pour faire tourner une radio, il faut au minimum un animateur et un technicien en local, ainsi que d'autres techniciens et des réalisateurs à Paris.

Notre entreprise emploie 4 000 à 5 000 salariés, en comptant les collaborateurs occasionnels. Du point de vue administratif, cela entraîne forcément des besoins significatifs.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Vous avez évoqué un sujet important, celui de la précarisation de certains emplois ou de certaines fonctions à Radio France. C'est aussi ce que j'ai découvert dans le rapport de la Cour des comptes, qui recensait, en 2023, quelque 4 065 équivalents temps pleins (ETP) en CDI, mais aussi 17 000 CDD représentant 347 ETP, 15 784 CDDU représentant 523 ETP, 532 pigistes et 99 alternants, soit au total près de 1 500 ETP précaires. Cette situation alarmante ne résulte-t-elle pas d'avantages parfois anachroniques mais que vous n'en défendez pas moins âprement ? Le recours à des CDI étant compliqué et très coûteux à Radio France, la direction ne préfère-t-elle pas faire appel à des CDDU, à des CDD, à des alternants, à des emplois précaires ? Comment analysez-vous cette situation ?

**M. Lionel Thompson.** Je ne partage pas votre analyse. La précarité a aussi un coût pour l'entreprise. Le recours à ce type d'emplois est sans doute plus une facilité de gestion, une souplesse que, pour notre part, nous dénonçons – je ne parle pas ici des cachetiers, que nous avons évoqués tout à l'heure. Nous déplorons le grand nombre de CDD et de pigistes. Nous avons besoin de ces emplois, qui correspondent à des besoins permanents de l'entreprise, et nous souhaitons qu'une partie d'entre eux soient pérennisés. J'insiste : nous ne voulons pas réduire la précarité en réduisant l'emploi, en mettant les gens au chômage, mais en pérennisant une partie de ces emplois précaires. Je ne pense pas que le maintien du cadre social actuel et des droits des salariés en CDI à Radio France soit responsable du volume d'emplois précaires dans notre entreprise.

**M. Renaud Dalmar.** Je l'ai dit tout à l'heure, ces emplois précaires sont dus à la jauge imposée à Radio France. Comme l'explique la Cour des comptes, pour fonctionner vingt-quatre heures sur vingt-quatre et maintenir toutes ses activités, Radio France n'a pas d'autre solution que de recourir à des CDDU, qui ne sont pas pris en compte dans ce plafond.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Fin juin 2025, la plupart des syndicats de l'audiovisuel public ont appelé à la grève pour dénoncer la proposition de loi visant à créer une holding. Mais, à Radio France, il a été lancé – par l'intersyndicale dont vous êtes les représentants – quatre jours plus tôt qu'à France Télévisions et à France Médias Monde. Vous aviez d'ailleurs beaucoup de choses à dénoncer : la réforme du réseau Ici, la fin de la diffusion hertzienne de Mouv', le rapprochement entre la chaîne de télévision et la station de radio France Info...

La semaine dernière, l'Inspection générale des finances (IGF) a affirmé devant nous que Radio France devait trouver plusieurs dizaines de millions d'euros en cherchant des gains d'efficacité et de productivité. On lit aussi à la page 33 du rapport de la Cour des comptes qu'« au vu des marges de manœuvre limitées, tant du côté des ressources commerciales que publiques, des mesures d'efficience doivent être anticipées au plus tôt afin de préserver l'équilibre financier de Radio France ». Comment l'établissement peut-il réaliser, à court et moyen terme, des gains de productivité si vous vous opposez au moindre projet de réforme ou de rationalisation ? Je pense notamment au rapprochement entre France Info télévision et France Info radio.

**M. Renaud Dalmar.** Il me semble que Laurence Bloch vous a répondu : alors même qu'elle défendait ce projet de fusion, elle a admis que ce n'était pas le bon moment et que cette transformation se heurtait à un vrai problème de budget. La création d'une holding n'aurait pas permis d'optimisation, parce qu'elle aurait coûté très cher.

Nous nous sommes effectivement opposés à ce projet, non pas parce que nous serions contre les gains de productivité, mais parce qu'il nous paraissait absurde du point de vue de la stratégie industrielle. La radio, ce n'est pas de la télévision.

**M. Benoît Gaspard.** Le préavis de grève portait plus spécifiquement sur les transformations en cours à Radio France. Nous doutions de la pertinence de certains changements d'ordre éditorial, assez rapides et brutaux, annoncés à la fin de la grille précédente ; nous avons interrogé la direction à ce sujet et, en l'absence de réponse, déposé un préavis de grève. Nous dénonçons aussi certaines évolutions des méthodes de production, qui généraient de la souffrance au travail pour les salariés concernés. Il y avait donc un gros problème tenant à la méthode employée par la direction. Il est toujours intéressant de regarder pourquoi on pose un préavis de grève, mais aussi dans quelles conditions on le lève ; en

l'occurrence, nous l'avons levé parce que nous avons retrouvé des méthodes de concertation qui nous paraissaient permettre d'avancer, d'innover dans nos métiers, tout en respectant les salariés.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Vous n'avez pas répondu à ma question, qui était pourtant simple : quelles seraient vos pistes d'optimisation et d'amélioration de l'efficacité à Radio France ? C'est d'ailleurs ce que réclame la Cour des comptes, qui évoque notamment, dans son rapport, les avantages exorbitants dont bénéficient les journalistes de Radio France en matière de congés – je veux parler des fameuses quatorze semaines de congés payés. À la page 72, il est même indiqué que « la révision des congés à la baisse [...] pourrait constituer un gisement de gains de productivité si les organisations syndicales étaient allantes sur ces questions ».

Quand je vous demande quelles seraient vos pistes d'optimisation à Radio France, je n'obtiens pas de réponse concrète, et je lis donc dans le rapport de la Cour des comptes que l'un des points de blocage serait la contestation des syndicats. N'êtes-vous pas, d'une certaine façon, le problème qui expliquerait l'absence de rationalisation et d'efforts faits par la direction de Radio France ? (*Exclamations.*)

**Mme Céline Calvez, présidente.** Ce n'est pas la même question.

**M. Lionel Thompson.** Je crois que nous vous avons répondu : au vu de la réalité des conditions sociales, il ne nous paraît pas opportun de réduire la durée des congés. Je ne pense pas qu'une remise à plat de tout le système permettrait d'énormes gains de productivité, ce serait plutôt des économies de bout de chandelle.

La Cour des comptes est libre de faire les recommandations qu'elle souhaite. Je vous renvoie plutôt aux propos de notre PDG actuelle, Sibyle Veil, et de l'un de ses prédécesseurs, Mathieu Gallet. Des économies, nous en avons fait : 120 millions ces dix dernières années, vous a dit Mme Veil. Honnêtement, dans les conditions de travail et même de surtravail que je vous ai décrites tout à l'heure, je ne vois pas bien où l'on pourrait faire des gains de productivité. Vous pouvez évidemment chercher des exemples dans le privé, mais les conditions de production ne sont pas du tout les mêmes. Si vous comparez la variété, la richesse et la qualité des programmes proposés par le privé avec notre offre, vous verrez que ce n'est pas du tout la même chose. Comme le disent nos PDG eux-mêmes, si vous voulez continuer de faire des économies, vous devrez toucher au périmètre : vous pourrez supprimer Mouv' – vous ferez ainsi des gains, mais pas de productivité – ou proposer de plus en plus de rediffusions et de multidiffusions. Je le répète, les économies possibles touchent désormais au périmètre de notre action, au cœur de nos missions, à notre offre de programmes, au volume et à la qualité de nos productions.

Encore une fois, les pistes de la Cour des comptes ne permettraient pas de faire des économies, parce que nous n'accepterions pas certaines choses, à moins d'une véritable remise à plat – nous demanderions alors à revenir dans le cadre légal du temps de travail, et vous n'y gagneriez pas grand-chose. En somme, les pistes d'économies sont quasiment inexistantes.

**M. Alexis Morel.** L'information, ou plutôt la bonne information, cela coûte cher – c'est comme ça ! Nous devons veiller à garder des moyens pour aller sur le terrain, pour faire entendre la France dans toute sa pluralité.

Cela me permet de compléter la réponse que j'ai faite tout à l'heure à M. Saintoul concernant les éditorialistes. Nous ne contestons pas la présence de ces derniers à l'antenne, mais nous faisons en sorte de ne pas oublier l'essence de notre métier. Notre priorité est d'aller et de rester sur le terrain – dans les quarante-quatre stations locales, mais aussi à Paris et à l'étranger. Nous avons en effet huit bureaux à l'étranger ; ce n'est plus le cas de nos concurrents du privé, et c'est très précieux.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Sur cette question assez large des gains de productivité susceptibles d'être réalisés, que pointe d'ailleurs le rapport de la Cour des comptes, je cite juste des faits.

Du côté de la télévision publique, on compte aujourd'hui les cinq chaînes nationales de France Télévisions – France 2, France 3, France 4, France 5 et France Info –, neuf chaînes ultramarines, deux chaînes nationales thématiques – Arte et LCP –, les quatre chaînes de France 24 – en français, en anglais, en espagnol et en arabe – ainsi que les dix chaînes de TV5 Monde. Cela fait, en tout, trente chaînes de télévision publique.

Du côté de la radio, on compte les sept stations de Radio France – France Inter, France Info, Ici, France Culture, France Musique, FIP et Mouv' – ainsi que les dix-sept chaînes de France Médias Monde – les seize stations en langue de RFI et Monte Carlo Doualiya. Cela fait vingt-quatre stations de radio publique.

Il y a donc, au total, cinquante-quatre chaînes de radio et de télévision publiques françaises – et je n'ai même pas compté toutes les chaînes de France 3, les quarante-quatre stations de France Bleu et les plateformes numériques ! Convenez-vous que cette profusion de chaînes publiques, qui coûtent un peu plus de 4 milliards d'euros par an, suggère quelques pistes d'optimisation ?

**M. Benoît Gaspard.** À Radio France, nous ne sommes pas concernés par la totalité des radios que vous avez citées ; cela nous oblige donc à faire un tri. En l'occurrence, nous avons six chaînes nationales – bientôt cinq – et les radios locales. Les contenus en ligne sont des déclinaisons des programmes de ces chaînes, ainsi qu'un peu de création dédiée à internet.

Les gains de productivité ont été faits, puisque la puissance publique et nos directions nous ont demandé de toucher tous les publics – c'était alors un enjeu majeur – à un moment où la dotation de l'État diminuait. Ce que vous qualifiez de « profusion » est loin d'être illégitime. C'est plutôt l'un des signes de notre réussite, et nous y sommes parvenus avec des moyens extrêmement contraints.

**M. Lionel Thompson.** Quand on dit 4 milliards, ça claque ! Ça fait bien à la une des magazines ! Pourtant, 4 milliards, en fait, ce n'est pas très cher par rapport à ce que propose le service public audiovisuel. C'est moins cher, en tout cas, que dans des pays voisins comparables – c'est moins que le coût de la BBC, des médias publics allemands et, rapporté à la population du pays, des médias publics suisses. On pourrait d'ailleurs paraphraser la phrase de l'auteur américain Orben : si vous trouvez que l'information et la culture coûtent cher, essayez l'ignorance ! C'est peut-être ce que certains veulent, après tout...

On ne peut pas nous demander à la fois de faire de la proximité, de faire de l'information locale et de nous adresser à tout le monde. Pour nous adresser à tout le monde, nous sommes obligés d'avoir plusieurs offres. C'est une question de mécanique radio, de

marketing radio ! Le pluralisme se mesure aussi à l'échelle de l'ensemble de nos antennes – selon les stations, on ne s'adresse pas tout à fait au même public.

L'offre de Radio France, sur toutes ses antennes, n'est pas très différente de celle des radios publiques dans les pays comparables, qui ont aussi une chaîne d'information généraliste, une chaîne d'information en continu, des chaînes thématiques et des radios locales. Il est important d'assurer un maillage fin du territoire.

**Mme Christine Zazial.** Je souscris aux propos de M. Thompson : 4 milliards, c'est vrai que ça claque, mais à quoi les compare-t-on ? Au budget de la santé en France ? Au budget des armées ? Quand on cite un chiffre, il est intéressant de le mettre en rapport avec un autre. C'est ce que l'on fait, en général, en économie...

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Merci, madame, pour vos leçons d'économie ! Je vais mettre ce chiffre en perspective : 4 milliards d'euros, c'est la moitié du budget du ministère de la culture. Or savez-vous quelle part du budget de ce ministère est consacrée à la préservation du patrimoine ? 4,5 %. Ainsi, quand la moitié du budget du ministère est dépensée pour l'audiovisuel public, moins de 5 % des crédits sont alloués à la préservation du patrimoine, alors même que près de 70 000 monuments non protégés sont menacés de disparition. Ce sont des phares, des moulins, des petits théâtres... (*Exclamations.*) Quand vous m'accusez de partialité dans la présentation des chiffres, je vous prends au mot : je fais des comparaisons.

Ainsi, plus de 100 chaînes de télévision et de radio publiques sont payées par les Français chaque année, à hauteur de 4 milliards d'euros. N'est-ce pas trop ?

**M. Léo Corcos.** Il est facile de comparer des chiffres et de présenter les choses de la sorte. Mes collègues vous ont déjà largement répondu : une offre aussi plurielle, large, riche, dense, s'appuyant sur le réseau des quarante-quatre stations locales d'Ici, coûte de l'argent. De même, produire une information de qualité, dont la fiabilité a d'ailleurs été largement éprouvée, coûte de l'argent.

**Mme Céline Calvez, présidente.** Lorsqu'on parle de patrimoine, il faut aussi considérer le patrimoine audiovisuel. C'est peut-être la façon d'ordonnancer le budget qu'il faudrait revoir.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Après vous avoir interrogés sur le cadre social ainsi que sur les rapports de l'IGF et de la Cour des comptes, j'aimerais maintenant évoquer les exigences de neutralité et de pluralisme.

Je commencerai par une question d'actualité. Le 7 février dernier, c'est-à-dire très récemment, en pleine campagne pour les élections municipales, France Inter a publié sur ses réseaux sociaux un reportage faisant la promotion d'une tournée de concerts pour lutter contre l'extrême droite. Dans la première séquence, un rappeur affirme face caméra que « la jeunesse emmerde toujours le Front national ». Dans la deuxième, un journaliste explique que « des artistes partent en tournée pour lutter contre l'extrême droite ». Avant de leur donner la parole, il n'y a pas vraiment de mise en contexte. Ce type de contenu vous paraît-il approprié sur le service public de l'audiovisuel, en particulier en période électorale ? Comprenez-vous que certains Français en aient ras le bol de payer pour ce type de contenu, qui ne respecte pas les exigences d'indépendance, de pluralisme et d'honnêteté de l'information ?

**Mme Corinne Audouin.** Je suis désolée, j'ai du mal à vous répondre car je ne sais pas de quoi il s'agit. Parlez-vous d'un reportage sur le site de France Info ?

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** D'un reportage publié sur les réseaux sociaux de France Inter.

**Mme Corinne Audouin.** Nous pourrions vous répondre par écrit, si vous voulez.

**M. Lionel Thompson.** Il faudrait effectivement avoir la séquence clairement en tête et s'assurer qu'il n'y a rien avant ni après. Je ne vois pas non plus de quelle séquence il s'agit – je suppose que ce n'est pas la seule sur ce sujet...

**Mme Céline Calvez, présidente.** Des précisions vous seront donc apportées par écrit, monsieur le rapporteur.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Il y a quelques jours, nous avons auditionné un certain nombre de représentants syndicaux et de représentants de journalistes, et je les ai interrogés sur le fameux « cordon sanitaire » appliqué en Belgique francophone, qui consiste à ne pas donner aux représentants des partis qualifiés d'extrême droite la parole en direct sur les antennes du service public.

Le 8 janvier 2026, sur France Culture, Charline Vanhoenacker, une journaliste belge officiant aussi sur France Inter, a raconté sa surprise lorsqu'elle a appris qu'elle allait interroger la présidente du Rassemblement national : « Je suis tombée de ma chaise. Je leur ai dit que j'étais vraiment choquée qu'en plus de Marine Le Pen, ils invitent [...] Patrick Buisson. » Voilà une première démonstration de la réticence qu'ont les journalistes à interroger toutes les forces politiques sur le service public.

Le 7 janvier dernier, Merwane Benlazar a expliqué cette notion de cordon sanitaire sur les ondes de France Inter en employant ces mots : « T'es un média, [...] j'attends de toi que quand même tu fasses le tri avant de me présenter des gens. »

À la radio belge francophone, je le répète, est appliqué ce qu'on appelle un cordon sanitaire, qui consiste à ne pas donner la parole à l'extrême droite. Lors de son audition, le secrétaire général du Syndicat national des journalistes a jugé qu'exclure de l'audiovisuel public français les représentants de partis qualifiés d'extrême droite était une idée « intéressante ». Et vous, quel est votre avis ? Trouvez-vous aussi que cette pratique est une idée intéressante, qu'il faudrait peut-être appliquer en France ?

**Mme Corinne Audouin.** Si je ne me trompe pas, le cordon sanitaire belge consiste à ne pas recevoir en direct de personnalités appartenant aux partis qualifiés d'extrême droite. Celles-ci ne sont donc pas exclues des antennes : elles peuvent être interviewées, mais pas en direct.

Il ne vous a pas échappé qu'en France, notre activité est soumise à plusieurs lois et règlements – notamment celui de l'Arcom – imposant le pluralisme du temps de parole. Votre question est donc sans objet : je ne vois pas qu'il soit possible qu'on puisse changer ce cadre réglementaire.

Quant à Charline Vanhoenacker, elle est belge et humoriste : ce sont deux bonnes raisons de tenir ces propos. Je pense qu'elle a compris, depuis, comment cela fonctionne chez nous.

**M. Lionel Thompson.** L'idée du cordon sanitaire est née en Belgique dans les années 1980 ; elle a été appliquée à partir des années 1990 sur les antennes du service public avant d'être généralisée à l'ensemble des médias belges. Elle consiste effectivement à ne pas donner la parole en direct aux représentants politiques de l'extrême droite.

Cette idée a fait l'objet de débats en France jusqu'à une certaine époque. Ce n'est pas le système appliqué en France et nous nous conformons à la loi, mais nous trouvons intéressant que des pays voisins n'envisagent pas les choses de la même façon que nous ; on n'est pas obligé de faire comme en France.

L'étonnement de Charline était sans doute teinté d'humour, la connaissant et puisqu'elle est belge.

Nous avons l'obligation de ne pas diffuser à l'antenne des discours racistes, sexistes, homophobes ou niant des vérités scientifiques. Pour nous, le cordon sanitaire s'applique à ces idées-là ; si elles sont défendues par des forces politiques d'extrême droite, nous agissons en conséquence.

En tout état de cause, la question du cordon sanitaire ne se pose pas pour nous puisqu'il n'existe pas en France.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Lorsqu'elle tient ces propos, Charline Vanhoenacker travaille à France Inter depuis cinq ans : je ne pense pas qu'elle ait découvert les règles de l'Arcom au moment d'écrire sa chronique.

À l'occasion des élections européennes de 2024, les données de l'Arcom montrent que France Culture, France Info et France Inter ont donné au bloc de droite nationale un tiers de temps de parole en moins que BFM, TF1, LCI et Europe 1. À titre d'exemple, France Culture n'a attribué que 24 % de temps de parole au bloc de droite nationale, alors que BFM lui en a attribué 33 % et LCI 36 %. Dans les urnes, les partis correspondants ont recueilli 37 % des suffrages.

Comment expliquez-vous cette sous-représentation chronique de la droite nationale sur vos antennes ? En dépit des chiffres communiqués par l'Arcom, avez-vous le sentiment qu'on donne encore trop la parole au Rassemblement national et à ses alliés sur les antennes du service public, en particulier celles de Radio France ?

**M. Lionel Thompson.** S'agissant du respect des temps de parole, nous sommes dans les clous, à peu de chose près ; l'Arcom ne nous a jamais fait plus que des remarques.

Les règles sont les suivantes : un tiers du temps de parole est attribué au président et au gouvernement, le reste de la représentation politique se partageant les deux autres tiers – ce qui, mécaniquement, fait baisser la part de chacune des forces politiques. Ces règles ne me semblent pas aberrantes. De plus, les temps de parole sont calculés à partir des résultats des élections précédentes et non des élections à venir – ce qui serait compliqué.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Et à partir des sondages !

**M. Lionel Thompson.** Et à partir des sondages, en effet.

**M. Alexis Morel.** Permettez-moi de livrer un témoignage de terrain et d'actualité, puisque la campagne pour les élections municipales est officiellement ouverte.

Au quotidien, les règles relatives aux temps de parole représentent une très forte contrainte, que nous respectons dans le moindre reportage et dans la composition de chaque liste d'invités. Elles peuvent être particulièrement complexes à observer, notamment dans les reportages qui n'ont rien à voir avec la campagne électorale mais dans lesquels interviennent un élu ou un candidat ; nous devons alors donner la parole aux listes concurrentes.

Toute la rédaction tient compte de cette contrainte ; une réunion de sensibilisation au respect des temps de parole a été organisée il y a quelques jours.

**M. Renaud Dalmar.** Au-delà des rédactions, cette contrainte s'applique à toutes les émissions. J'ajoute que nos calculs sont effectués au dixième de seconde près.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Monsieur Dalmar, je vous sens assez concerné par le respect du pluralisme et de la neutralité. J'ai pu le constater sur vos réseaux sociaux : le 9 juillet 2024, vous avez retweeté un tweet se félicitant de la victoire contre l'extrême droite ; vous vous êtes aussi réjoui des résultats du NFP aux élections législatives par un retweet, le 7 juillet 2024 ; le 24 juillet 2024, vous avez retweeté Lucie Castets en estimant qu'il s'agissait d'« une très bonne base de départ ».

Quand on inscrit sur son compte Twitter son appartenance à Radio France, quand on est réalisateur sur le service public, quand on est référent au CSE de Radio France, ne doit-on pas respecter davantage encore les principes de neutralité et d'impartialité du service public ? Lorsque l'on occupe ces éminentes fonctions, peut-on se permettre d'afficher ses convictions politiques personnelles sur un réseau social ?

**M. Renaud Dalmar.** Je vous remercie de qualifier mes fonctions d'éminentes, monsieur le rapporteur.

Il s'agit de réseaux sociaux personnels et non de comptes détenus en tant que représentant syndical – dont je dispose également et que vous auriez pu consulter. De plus, cela fait bien longtemps que j'ai abandonné mon compte Twitter, comme d'autres membres de la CFDT.

Quant à mes opinions personnelles, elles n'engagent pas mon organisation syndicale. Or j'ai été convoqué à la présente audition en tant que représentant de la CFDT et non à titre personnel. Je ne répondrai donc pas à votre question.

**Mme Céline Calvez, présidente.** Merci à toutes et tous.

*La séance s'achève à dix-sept heures trente.*

---

**Membres présents ou excusés**

*Présents.* – M. Charles Alloncle, M. Erwan Balanant, M. Philippe Ballard, Mme Céline Calvez, M. Christian Girard, Mme Ayda Hadizadeh, M. Emmanuel Maurel, Mme Caroline Parmentier, M. Aurélien Saintoul, Mme Sophie Taillé-Polian

*Excusé.* – M. Jérémie Patrier-Leitus

*Assistait également à la réunion.* – Mme Céline Hervieu